

EMPIRE CHÉRIFIEN

PROTECTORAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC

Bulletin Officiel**Abonnements :**

		ÉDITION PARTIELLE	ÉDITION COMPLÈTE
Zone française et Tanger	Un an..	1.100 fr.	2.200 fr.
	6 mois.	700 »	1.400 »
France et Colonies	Un an..	1.350 »	2.700 »
	6 mois.	900 »	1.600 »
Étranger	Un an..	2.300 »	4.000 »
	6 mois.	1.350 »	2.400 »

Changement d'adresse : **25 francs**,
indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande.

LE « BULLETIN OFFICIEL » PARAÎT LE VENDREDI**L'édition complète comprend :**

- 1° Une première partie ou édition partielle : *dahirs, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc.* ;
2° Une deuxième partie : *publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.)*.

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle,
avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable
de l'Imprimerie Officielle (**compte chèques postaux n° 101-16, à Rabat**).

AVIS. — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Prix du numéro :

Première ou deuxième partie.....	35 fr.
Edition complète	55 fr.
Années antérieures :	
Prix ci-dessus majorés de 50 %	

Prix des annonces :

Annonces légales, réglementaires et judiciaires	La ligne de 27 lettres : 30 francs
(Arrêté résidentiel du 31 janvier 1952.)	

Les tables annuelles, analytique et chronologique, sont délivrées gratuitement aux abonnés de l'année.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin Officiel » du Protectorat.

SOMMAIRE

Pages

TEXTES GÉNÉRAUX**Mise en vigueur d'une nouvelle « Nomenclature générale des produits ».**

Arrêté du directeur des finances du 30 novembre 1955 mettant en vigueur une nouvelle « Nomenclature générale des produits » 62

Protection sanitaire. — Utilisation des déchets de cuisine.

Arrêté du directeur de l'agriculture et des forêts du 6 décembre 1955 déterminant les conditions d'utilisation des eaux grasses, des déchets de viande ou de salaisons constituant des résidus de cuisine 62

Écoulement des vins de la récolte 1955 (2^e tranche).

Arrêté du directeur de l'agriculture et des forêts du 10 janvier 1956 relatif à l'écoulement des vins de la récolte 1955 (2^e tranche) 62

TEXTES PARTICULIERS**Oujda. — Création d'un polygone exceptionnel.**

Arrêté du général de division, commandant supérieur des troupes du Maroc, du 31 décembre 1955 portant création d'un polygone exceptionnel à l'intérieur de la zone de servitudes du camp Jacques-Roze, à Oujda 63

Pharmacie. — Stage officinal.

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 10 janvier 1956 portant additif à la liste des pharmaciens diplômés dans l'officine desquels le stage officinal peut être accompli. 63

Safi. — Société coopérative.

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 16 janvier 1956 autorisant la constitution de la Société coopérative des patrons potiers de Safi 63

Répression des fraudes. — Experts pour 1956.

Arrêté du directeur de l'agriculture et des forêts du 7 janvier 1956 établissant la liste des experts officiels chargés, pour 1956, de procéder aux contre-expertises en matière de répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles 68

Permis miniers.

Décision du chef du service des mines du 9 janvier 1956 portant rejet d'une demande de renouvellement de permis de recherche 65

Décisions du chef du service des mines du 12 janvier 1956 portant rejet de demandes de renouvellement de permis de recherche 65

**ORGANISATION ET PERSONNEL
DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES****TEXTES COMMUNS**

Tableau de correspondance entre les indices bruts (fixés par l'arrêté viziriel du 28 septembre 1955/10 safar 1375, publié au « B.O. » n° 2242, du 14 octobre 1955, p. 1559) et les traitements 66

TEXTES PARTICULIERS**Direction de l'agriculture et des forêts.**

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 3 décembre 1955 complétant l'arrêté du 29 décembre 1947 portant création d'une prime de reboisement en faveur de certains préposés des eaux et forêts 68

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Haute administration	68
Nominations et promotions	68
Admission à la retraite	85
Elections	85
Résultats de concours et d'examens	88

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités	89
Concours chérifiens organisés par la direction des travaux publics (session 1955)	90

TEXTES GÉNÉRAUX.

**Arrêté du directeur des finances
du 30 novembre 1955**

mettant en vigueur une nouvelle « Nomenclature générale des produits ».

LE DIRECTEUR DES FINANCES,

Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le dahir du 30 décembre 1939 relatif aux indications que doivent contenir les déclarations en douane et complétant le dahir du 11 octobre 1925 relatif à la répression des fraudes en matière de douane et d'impôts intérieurs ;

Vu le dahir du 26 décembre 1941 relatif à la nomenclature statistique des marchandises importées et exportées ;

Sur l'avis du directeur des travaux publics, du directeur de la production industrielle et des mines, du directeur du commerce et de la marine marchande, du directeur de l'agriculture et des forêts, du directeur de la santé publique et de la famille,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Indépendamment de toutes autres indications prévues par la législation et la réglementation en vigueur, les déclarations déposées aux bureaux de douane doivent indiquer la rubrique de classification des marchandises à la « Nomenclature générale des produits », annexée à l'original du présent arrêté et dont un exemplaire est déposé au siège des chambres de commerce ainsi que dans les bureaux de douane.

ART. 2. — Cette mesure aura effet à compter du 1^{er} janvier 1956.

ART. 3. — Sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 16 décembre 1948, telles qu'elles ont été modifiées ou complétées par les arrêtés subséquents.

Rabat, le 30 novembre 1955.

PH. DE MONTREMY.

Références :

- Dahir du 30-12-1939 (B.O. n° 1419 bis, du 10-1-1940, p. 29) ;
- du 26-12-1941 (B.O. n° 1523, du 2-1-1942, p. 11) ;
- Arrêté directorial du 16-12-1948 (B.O. n° 1886, du 17-12-1948, p. 1351) ;
- du 27-12-1950 (B.O. n° 1995, du 19-1-1951, p. 76) ;
- du 26-2-1953 (B.O. n° 2105, du 27-2-1953, p. 292) ;
- du 18-12-1953 (B.O. n° 2148, du 25-12-1953, p. 1866) ;
- du 10-2-1955 (B.O. n° 2211, du 11-3-1955, p. 363).

**Arrêté du directeur de l'agriculture et des forêts du 6 décembre 1955
déterminant les conditions d'utilisation des eaux grasses, des déchets
de viande ou de salaisons constituant des résidus de cuisine.**

LE DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS,

Vu le dahir du 13 juillet 1914 édictant les mesures pour garantir les animaux domestiques contre les maladies contagieuses, tel qu'il a été modifié et complété par le dahir du 9 août 1955 ;

Vu l'arrêté viziriel du 9 août 1955 relatif à la protection sanitaire s'exerçant contre les dangers pouvant provenir de l'utilisation des déchets de cuisine ;

Considérant qu'il est reconnu que les déchets de viande et de salaisons contenus dans les résidus de cuisine constituent un facteur de propagation de certaines maladies contagieuses des animaux, plus particulièrement dans l'espèce porcine,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les eaux grasses, déchets de viande ou de salaisons constituant des résidus de cuisine, à l'exception de ceux provenant de la consommation familiale, ne peuvent être utilisés, soit comme aliments pour les animaux, soit comme engrais, sans avoir subi une dénaturation ou une stérilisation préalables.

ART. 2. — Les eaux grasses, déchets de viande ou de salaisons constituant des résidus de cuisine, quelle que soit leur origine, qui ont été collectés par des entreprises de ramassage, ne peuvent être utilisés que dans les conditions fixées à l'article premier.

ART. 3. — La cession, à titre onéreux ou à titre gratuit, des résidus visés à l'article premier, ou des résidus ayant été collectés selon les termes de l'article 2, ne peut être faite qu'à des particuliers ou des entreprises disposant d'installations de dénaturation ou de stérilisation préalablement agréées.

L'agrément est donné, sur demande des intéressés, après enquête et avis des services techniques.

ART. 4. — Le vétérinaire-inspecteur de l'élevage ou le vétérinaire-inspecteur municipal est chargé de contrôler la bonne exécution des opérations de dénaturation ou de stérilisation.

ART. 5. — Le chef du service de l'élevage est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 6 décembre 1955.

Le directeur de l'agriculture
et des forêts p.i.,

GRIMALDI.

**Arrêté du directeur de l'agriculture et des forêts
du 10 janvier 1956
relatif à l'écoulement des vins de la récolte 1955 (2^e tranche).**

LE DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS,

Vu l'arrêté viziriel du 10 août 1937 relatif au statut de la viticulture et les arrêtés qui l'ont modifié ou complété,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les producteurs sont autorisés à sortir de leurs chais, en vue d'être livrés à la consommation à compter du 15 janvier 1956, une deuxième tranche de vin de la récolte 1955 égale au dixième du volume des vins libres de leur récolte, chaque récoltant pouvant expédier un minimum de 200 hectolitres.

ART. 2. — Le chef du bureau des vins et alcools est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 10 janvier 1956.

TRINTIGNAC.

TEXTES PARTICULIERS

Arrêté du général de division, commandant supérieur des troupes du Maroc, du 31 décembre 1955 portant création d'un polygone exceptionnel à l'intérieur de la zone de servitudes du camp Jacques-Roze, à Oujda.

LE GÉNÉRAL DE DIVISION BOURGUND, COMMANDANT
SUPÉRIEUR DES TROUPES DU MAROC,

Vu le dahir du 7 août 1934 relatif aux servitudes militaires ;

Vu l'arrêté du général commandant supérieur des troupes du Maroc du 12 octobre 1942 portant classement au titre d'ouvrage militaire du camp Jacques-Roze, à Oujda, et créant une zone de servitudes autour de cet ouvrage ;

Vu l'avis émis le 5 octobre 1955 sous le numéro 200/Get/4 par le colonel commandant la subdivision autonome d'Oujda,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé un polygone exceptionnel à l'intérieur de la zone de servitudes du camp Jacques-Roze, à Oujda.

Ce polygone est délimité par les bornes B 3, B 4 et B 5 figurées sur le plan annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 2. — Dans l'étendue dudit polygone, l'exécution de travaux d'aménagement, de clôtures et de constructions pourra être autorisée sous réserve que la hauteur totale des ouvrages au-dessus du sol ne soit pas supérieure à 5 mètres.

Les travaux de construction à l'intérieur du polygone ainsi créé ne pourront être éventuellement commencés qu'après autorisation délivrée par le colonel commandant supérieur et directeur régional du génie.

ART. 3. — Dans un délai de trois mois à dater de la publication du présent arrêté, le service du génie procédera au bornage du polygone susvisé.

ART. 4. — Un exemplaire du présent arrêté sera déposé :
à la Résidence générale à Rabat (service de législation) ;
à la direction régionale du génie du Maroc à Rabat ;
à la direction des travaux du génie de Fès ;
aux services municipaux d'Oujda.

ART. 5. — Le colonel commandant supérieur et directeur régional du génie des troupes du Maroc est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 31 décembre 1955.

BOURGUND.

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 10 janvier 1956 portant additif à la liste des pharmaciens diplômés dans l'officine desquels le stage officinal peut être accompli.

LE PRÉFET, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PROTECTORAT,
Commandeur de la Légion d'honneur,

Vu le dahir du 10 février 1953 réorganisant le stage officinal dans le Protectorat et notamment son article 2 ;

Vu la demande en date du 25 novembre 1955 par laquelle M. Boumendil René, pharmacien à Rabat, angle rue de Dahomey et avenue de Temara, sollicite son agrément comme maître de stage ;

Vu la liste des pharmaciens agréés pour recevoir dans leur officine des élèves accomplissant le stage officinal (B.O. n° 2241, du 7 octobre 1955) ;

Vu l'avis du directeur de la santé publique et de la famille (inspection des pharmacies),

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — M. Boumendil René, pharmacien à Rabat, angle rue de Dahomey et avenue de Temara, est agréé pour recevoir dans son officine des élèves en pharmacie, accomplissant le stage officinal, au cours de l'année scolaire 1955-1956.

Rabat, le 10 janvier 1956

G. ÉRIAU.

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 16 janvier 1956 autorisant la constitution de la Société coopérative des patrons potiers de Safi.

LE PRÉFET, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PROTECTORAT,
Commandeur de la Légion d'honneur,

Vu le dahir du 8 juin 1938 autorisant la constitution de coopératives artisanales marocaines et organisant le crédit à ces coopératives, complété par les dahirs des 19 mai 1939 et 24 avril 1950 ;

Vu le projet de statut de la Société coopérative des patrons potiers de Safi ;

Sur la proposition du directeur général de l'intérieur, après avis du directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Est autorisée la constitution de la Société coopérative des patrons potiers de Safi, dont le siège social est à Safi.

Rabat, le 16 janvier 1956.

G. ÉRIAU.

Arrêté du directeur de l'agriculture et des forêts du 7 janvier 1956 établissant la liste des experts officiels chargés, pour 1956, de procéder aux contre-expertises en matière de répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles.

LE DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le dahir du 14 octobre 1914 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 6 décembre 1928 relatif à l'application du dahir susvisé du 14 octobre 1914 et les arrêtés viziriels qui l'ont modifié ou complété,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Les laboratoires des experts indiqués ci-dessous sont désignés pour procéder, au cours de l'année 1956, aux contre-expertises en matière de répression des fraudes, dans les conditions fixées par les articles 21 et 23 de l'arrêté viziriel du 6 décembre 1928, modifié par celui du 2 mars 1931, relatif à l'application

du dahir du 14 octobre 1914 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles :

Vins.

- MM. Ribereau-Gayon, directeur de la station agronomique et œnologique, 20, cours Pasteur, Bordeaux ;
 Bouffard, directeur de la station œnologique de Montpellier ;
 Brun, directeur du laboratoire municipal et régional, 5, rue Grétry, Nîmes ;
 Cros, directeur du laboratoire de chimie agricole et industrielle, rue de Béthune, Alger.

Eaux-de-vie et spiritueux.

- MM. Saulnier, directeur au laboratoire central de la répression des fraudes du ministère de l'agriculture, 42 bis, rue de Bourgogne, Paris (VII^e) ;
 Cas, directeur du laboratoire départemental, 19, rue Sainte, Marseille ;
 le docteur Rodier, chef des laboratoires de toxicologie et de chimie-physique de l'Institut d'hygiène, Rabat.

Laits et produits dérivés.

- MM. Saulnier, directeur au laboratoire central de la répression des fraudes du ministère de l'agriculture, 42 bis, rue de Bourgogne, Paris (VII^e) ;
 Voiret, directeur du laboratoire municipal, 35, rue Bos-suet, Lyon ;
 Cros, directeur du laboratoire de chimie agricole et industrielle, rue de Béthune, Alger ;
 Zottner, chef du laboratoire de recherches du service de l'élevage, Casablanca ;
 le docteur Rodier, chef des laboratoires de toxicologie et de chimie-physique de l'Institut d'hygiène, Rabat ;
 Belle, chef du bureau de bromatologie au laboratoire de recherches du service de l'élevage et chargé de missions pour les questions laitières, Casablanca.

Corps gras et savons.

- MM. Cas, directeur du laboratoire départemental, 19, rue Sainte, Marseille ;
 Voiret, directeur du laboratoire municipal, 35, rue Bos-suet, Lyon ;
 Cros, directeur du laboratoire de chimie agricole et industrielle, rue de Béthune, Alger ;
 Dangoumeau, directeur du laboratoire municipal, 30, rue Ferbos, Bordeaux ;
 le docteur Rodier, chef des laboratoires de toxicologie et de chimie-physique de l'Institut d'hygiène, Rabat.

Eaux de table et limonades.

- MM. Moureu, directeur du laboratoire municipal de Paris, pré-fecture de police, 39 bis, rue de Dantzig, Paris (XV^e) ;
 Dunez, directeur du laboratoire départemental d'analyses, Versailles ;
 le docteur Rodier, chef des laboratoires de toxicologie et de chimie-physique de l'Institut d'hygiène, Rabat.

Farines et produits dérivés.

- MM. Saulnier, directeur au laboratoire central de la répression des fraudes du ministère de l'agriculture, 42 bis, rue de Bourgogne, Paris (VII^e) ;
 Dangoumeau, directeur du laboratoire municipal, 30, rue Ferbos, Bordeaux ;
 le pharmacien-colonel Meesemæcker, directeur du labora-toire de l'intendance, Casablanca.

Conserves (fruits et légumes), épices et condiments.

- MM. Saulnier, directeur au laboratoire central de la répression des fraudes du ministère de l'agriculture, 42 bis, rue de Bourgogne, Paris (VII^e) ;
 Cros, directeur du laboratoire de chimie agricole et indus-trielle, rue de Béthune, Alger ;
 le docteur Rodier, chef des laboratoires de toxicologie et de chimie-physique de l'Institut d'hygiène, Rabat ;
 Patron, chef du laboratoire de technologie de l'Institut des fruits et légumes au Maroc, 70, allée des Jardins, Aïn-es-Sebaâ, par Casablanca.

Cacaos et chocolats, thés, cafés et succédanés.

- MM. Saulnier, directeur au laboratoire central de la répression des fraudes du ministère de l'agriculture, 42 bis, rue de Bourgogne, Paris (VII^e) ;
 Leroy, directeur du laboratoire municipal du Havre, 78, rue Lecesne, Le Havre ;
 Dunez, directeur du laboratoire départemental d'analyses, Versailles ;
 le docteur Rodier, chef des laboratoires de toxicologie et de chimie-physique de l'Institut d'hygiène, Rabat.

Conserves de viandes et poissons.

- MM. Grasset, directeur des services vétérinaires de la Seine, préfecture de police, Paris ;
 Zundel, directeur du laboratoire de chimie de l'école natio-nale vétérinaire d'Alfort, Alfort (Seine) ;
 Zottner, chef du laboratoire de recherches du service de l'élevage, Casablanca.

Viandes fraîches.

- M. Zottner, chef du laboratoire de recherches du service de l'élevage, Casablanca.

Aliments du bétail.

- MM. Voisenat, directeur de la Station d'essais de semences, 33, rue de Picpus, Paris (XII^e) ;
 Jouis, directeur de la Station agronomique, 44, rue Blaise-Pascal, Rouen ;
 Jacquet, directeur du laboratoire départemental, 36, rue du Stade, Caen ;
 Zottner, chef du laboratoire de recherches du service de l'élevage, Casablanca ;
 Belle, chef du bureau de bromatologie au laboratoire de recherches du service de l'élevage et chargé de missions pour les questions laitières, Casablanca.

Produits vitaminés.

- M^{me} Randoïn, directrice du laboratoire de physiologie de la nu-trition, 16, rue l'Estrapade, Paris (V^e).

Semences.

- M. Voisenat, directeur de la Station d'essais de semences, 33, rue de Picpus, Paris (XII^e).

Engrais.

- MM. Saulnier, directeur au laboratoire central de la répression des fraudes du ministère de l'agriculture, 42 bis, rue de Bourgogne, Paris (VII^e) ;
 Cas, directeur du laboratoire départemental, 19, rue Sainte, Marseille ;
 Jouis, directeur de la Station agronomique, 44, rue Blaise-Pascal, Rouen.

Produits phytosanitaires.

MM. Viel, directeur adjoint du laboratoire de phytopharmacie,
6, rue des Caves, Sèvres (Seine-et-Oise) ;

le docteur Rodier, chef des laboratoires de toxicologie et
de chimie-physique de l'Institut d'hygiène, Rabat.

Parfums et huiles essentielles.

M. Maurel, directeur du laboratoire municipal, 8, rue de l'Hôtel-
des-Postes, Nice.

Produits toxiques et examens biologiques.

M. le docteur Rodier, chef des laboratoires de toxicologie et
de chimie-physique de l'Institut d'hygiène, Rabat.

Produits médicamenteux.

M. Domange, directeur du laboratoire national de contrôle
des médicaments, 1, avenue de l'Observatoire, Paris (VI°).

Autres produits

(ne figurant pas dans l'énumération ci-dessus).

MM. Saulnier, directeur au laboratoire central de la répression
des fraudes du ministère de l'agriculture, 42 bis, rue
de Bourgogne, Paris (VII°) ;

Moureu, directeur du laboratoire municipal de Paris, pré-
fecture de police, 39 bis, rue de Dantzig, Paris (XV°) ;

Voiret, directeur du laboratoire municipal, 39, rue Bos-
suet, Lyon ;

Leroy, directeur du laboratoire municipal du Havre, 78, rue
Lecesne, Le Havre ;

Cas, directeur du laboratoire départemental, 19, rue Sainte,
Marseille ;

Dunez, directeur du laboratoire départemental d'analyses,
Versailles ;

MM. le docteur Rodier, chef des laboratoires de toxicologie et
de chimie-physique de l'Institut d'hygiène, Rabat ;

Toubol, directeur du laboratoire officiel de chimie agricole
et industrielle, 25, rue de Tours, Casablanca.

Rabat, le 7 janvier 1956.

TRINTIGNAC.

Rejet de demandes de renouvellement de permis de recherche.

Par décision du chef du service des mines du 9 janvier 1956
est rejetée la demande de renouvellement des permis de recherche
n°s 13.123 et 13.124, appartenant à la société « Ougrée-Marihaye ».

Ces permis sont annulés à la date du présent *Bulletin officiel*.

* * *

Par décision du chef du service des mines du 12 janvier 1956
est rejetée la demande de renouvellement du permis de recherche
n° 11.455, appartenant à M. Henri de la Ferrière.

Ce permis est annulé à la date du présent *Bulletin officiel*.

* * *

Par décision du chef du service des mines du 12 janvier 1956
est rejetée la demande de renouvellement des permis de recherche
n°s 13.390 et 13.391, appartenant à M. Lucien Croux.

Ces permis sont annulés à la date du présent *Bulletin officiel*.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS.

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE LES INDICES BRUTS

(fixés par l'arrêté viziriel du 28 septembre 1955/10 safar 1375, publié au B.O. n° 2242, du 14 octobre 1955, p. 1550)

ET LES TRAITEMENTS.

1^{re} partie. — Indices 100 à 599 (nets) ou 100 à 830 (bruts) (point par point).

INDICES		TRAITEMENTS correspondants	INDICES		TRAITEMENTS correspondants	INDICES		TRAITEMENTS correspondants	INDICES		TRAITEMENTS correspondants
Nets anciens	Bruts nouveaux		Nets anciens	Bruts nouveaux		Nets anciens	Bruts nouveaux		Nets anciens	Bruts nouveaux	
		Francs			Francs			Francs			Francs
100	100	160.000	160	180	288.000	220	256	408.000	280	340	544.000
1	101	162.000	1	181	290.000	1	256	410.000	1	342	547.000
2	102	163.000	2	182	291.000	2	257	411.000	2	343	549.000
3	103	165.000	3	183	293.000	3	259	414.000	3	344	550.000
4	104	166.000	4	184	294.000	4	261	418.000	4	346	554.000
5	105	168.000	5	185	296.000	5	265	424.000	5	350	560.000
6	106	170.000	6	186	298.000	6	266	426.000	6	351	562.000
7	108	173.000	7	187	299.000	7	267	427.000	7	352	563.000
8	109	174.000	8	188	301.000	8	268	429.000	8	353	565.000
9	110	176.000	9	189	302.000	9	269	430.000	9	354	566.000
110	115	184.000	170	190	304.000	230	270	432.000	290	355	568.000
1	116	186.000	1	191	306.000	1	271	434.000	1	356	570.000
2	117	187.000	2	192	307.000	2	272	435.000	2	357	571.000
3	118	189.000	3	193	309.000	3	273	437.000	3	359	574.000
4	119	190.000	4	194	310.000	4	275	440.000	4	360	576.000
5	120	192.000	5	200	320.000	5	280	448.000	5	365	584.000
6	121	194.000	6	201	322.000	6	281	450.000	6	366	586.000
7	122	195.000	7	202	323.000	7	282	451.000	7	367	587.000
8	123	197.000	8	203	325.000	8	283	453.000	8	368	589.000
9	124	198.000	9	204	326.000	9	284	454.000	9	369	590.000
120	125	200.000	180	205	328.000	240	285	456.000	300	370	592.000
1	126	202.000	1	206	330.000	1	286	458.000	1	371	594.000
2	127	203.000	2	207	331.000	2	287	459.000	2	372	595.000
3	128	205.000	3	208	333.000	3	288	461.000	3	373	597.000
4	130	208.000	4	209	334.000	4	289	462.000	4	375	600.000
5	135	216.000	5	210	336.000	5	290	464.000	5	380	608.000
6	136	218.000	6	211	338.000	6	291	466.000	6	381	610.000
7	137	219.000	7	212	339.000	7	293	469.000	7	382	611.000
8	138	221.000	8	213	341.000	8	294	470.000	8	383	613.000
9	139	222.000	9	214	342.000	9	296	474.000	9	384	614.000
130	140	224.000	190	215	344.000	250	300	480.000	310	385	616.000
1	141	226.000	1	216	346.000	1	301	482.000	1	386	618.000
2	142	227.000	2	217	347.000	2	302	483.000	2	387	619.000
3	143	229.000	3	218	349.000	3	303	485.000	3	388	621.000
4	144	230.000	4	219	350.000	4	304	486.000	4	389	622.000
5	145	232.000	5	225	360.000	5	305	488.000	5	390	624.000
6	146	234.000	6	226	362.000	6	306	490.000	6	392	627.000
7	147	235.000	7	227	363.000	7	307	491.000	7	393	629.000
8	148	237.000	8	228	365.000	8	309	494.000	8	395	632.000
9	149	238.000	9	229	366.000	9	310	496.000	9	396	634.000
140	150	240.000	200	230	368.000	260	315	504.000	320	400	640.000
1	151	242.000	1	231	370.000	1	316	506.000	1	401	642.000
2	153	245.000	2	232	371.000	2	317	507.000	2	402	643.000
3	154	246.000	3	233	373.000	3	318	509.000	3	403	645.000
4	156	250.000	4	234	374.000	4	319	510.000	4	404	646.000
5	160	256.000	5	235	376.000	5	320	512.000	5	405	648.000
6	161	258.000	6	236	378.000	6	321	514.000	6	406	650.000
7	162	259.000	7	237	379.000	7	322	515.000	7	408	653.000
8	163	261.000	8	238	381.000	8	323	517.000	8	409	654.000
9	164	262.000	9	239	382.000	9	324	518.000	9	410	656.000
150	165	264.000	210	245	392.000	270	330	528.000	330	415	664.000
1	166	266.000	1	246	394.000	1	331	530.000	1	416	666.000
2	167	267.000	2	247	395.000	2	332	531.000	2	417	667.000
3	168	269.000	3	248	397.000	3	333	533.000	3	418	669.000
4	169	270.000	4	249	398.000	4	334	534.000	4	419	670.000
5	170	272.000	5	250	400.000	5	335	536.000	5	420	672.000
6	171	274.000	6	251	402.000	6	336	538.000	6	421	674.000
7	172	275.000	7	252	403.000	7	337	539.000	7	422	675.000
8	173	277.000	8	253	405.000	8	338	541.000	8	424	678.000
9	175	280.000	9	254	406.000	9	339	542.000	9	425	680.000

INDICES			INDICES			INDICES			INDICES		
TRAITEMENTS		correspondants	TRAITEMENTS		correspondants	TRAITEMENTS		correspondants	TRAITEMENTS		correspondants
Nets anciens	Bruts nouveaux		Nets anciens	Bruts nouveaux		Nets anciens	Bruts nouveaux		Nets anciens	Bruts nouveaux	
		Francs			Francs			Francs			Francs
340	430	688.000	5	520	832.000	470	620	992.000	5	725	1.160.000
1	431	690.000	6	521	834.000	1	621	994.000	6	726	1.162.000
2	432	691.000	7	523	837.000	2	622	995.000	7	727	1.163.000
3	433	693.000	8	524	838.000	3	623	997.000	8	729	1.166.000
4	434	694.000	9	525	840.000	4	624	998.000	9	730	1.168.000
5	435	696.000	410	530	848.000	5	625	1.000.000	540	735	1.176.000
6	436	698.000	1	531	850.000	6	626	1.002.000	1	736	1.178.000
7	437	699.000	2	532	851.000	7	627	1.003.000	2	737	1.179.000
8	438	701.000	3	533	853.000	8	629	1.006.000	3	738	1.181.000
9	439	702.000	4	534	854.000	9	630	1.008.000	4	739	1.182.000
350	445	712.000	5	535	856.000	480	635	1.016.000	5	740	1.184.000
1	446	714.000	6	536	858.000	1	636	1.018.000	6	742	1.187.000
2	447	715.000	7	537	859.000	2	637	1.019.000	7	744	1.190.000
3	448	717.000	8	538	861.000	3	638	1.021.000	8	745	1.192.000
4	449	718.000	9	540	864.000	4	639	1.022.000	9	747	1.195.000
5	450	720.000	420	545	872.000	5	645	1.032.000	550	750	1.200.000
6	451	722.000	1	546	874.000	6	646	1.034.000	1	751	1.202.000
7	452	723.000	2	547	875.000	7	647	1.035.000	2	752	1.203.000
8	453	725.000	3	548	877.000	8	648	1.037.000	3	753	1.205.000
9	454	726.000	4	549	878.000	9	649	1.038.000	4	755	1.208.000
360	455	728.000	5	550	880.000	490	650	1.040.000	5	760	1.216.000
1	457	731.000	6	551	882.000	1	651	1.042.000	6	761	1.218.000
2	458	733.000	7	552	883.000	2	652	1.043.000	7	762	1.219.000
3	459	734.000	8	553	885.000	3	654	1.046.000	8	763	1.221.000
4	461	738.000	9	554	886.000	4	656	1.050.000	9	764	1.222.000
5	465	744.000	430	560	896.000	5	660	1.056.000	560	765	1.224.000
6	466	746.000	1	561	898.000	6	661	1.058.000	1	766	1.226.000
7	467	747.000	2	562	899.000	7	662	1.059.000	2	768	1.229.000
8	468	749.000	3	563	901.000	8	663	1.061.000	3	770	1.232.000
9	469	750.000	4	564	902.000	9	664	1.062.000	4	771	1.234.000
370	470	752.000	5	565	904.000	500	665	1.064.000	5	775	1.240.000
1	471	754.000	6	566	906.000	1	667	1.067.000	6	776	1.242.000
2	472	755.000	7	567	907.000	2	669	1.070.000	7	777	1.243.000
3	474	758.000	8	568	909.000	3	670	1.072.000	8	778	1.245.000
4	475	760.000	9	569	910.000	4	672	1.075.000	9	780	1.248.000
5	480	768.000	440	570	912.000	5	675	1.080.000	570	785	1.256.000
6	481	770.000	1	571	914.000	6	676	1.082.000	1	786	1.258.000
7	482	771.000	2	573	917.000	7	677	1.083.000	2	787	1.259.000
8	483	773.000	3	574	918.000	8	678	1.085.000	3	788	1.261.000
9	484	774.000	4	576	922.000	9	680	1.088.000	4	789	1.262.000
380	485	776.000	5	580	928.000	510	685	1.096.000	5	790	1.264.000
1	486	778.000	6	581	930.000	1	686	1.098.000	6	791	1.266.000
2	487	779.000	7	582	931.000	2	687	1.099.000	7	793	1.269.000
3	488	781.000	8	583	933.000	3	688	1.101.000	8	795	1.272.000
4	490	784.000	9	584	934.000	4	689	1.102.000	9	797	1.275.000
5	495	792.000	450	585	936.000	5	690	1.104.000	580	800	1.280.000
6	496	794.000	1	586	938.000	6	692	1.107.000	1	801	1.282.000
7	497	795.000	2	587	939.000	7	693	1.109.000	2	802	1.283.000
8	498	797.000	3	589	942.000	8	695	1.112.000	3	803	1.285.000
9	499	798.000	4	590	944.000	9	697	1.115.000	4	805	1.288.000
390	500	800.000	5	595	952.000	520	700	1.120.000	5	810	1.296.000
1	501	802.000	6	596	954.000	1	701	1.122.000	6	811	1.298.000
2	502	803.000	7	597	955.000	2	702	1.123.000	7	812	1.299.000
3	503	805.000	8	598	957.000	3	704	1.126.000	8	813	1.301.000
4	504	806.000	9	599	958.000	4	705	1.128.000	9	814	1.302.000
5	505	808.000	460	600	960.000	5	710	1.136.000	590	815	1.304.000
6	507	811.000	1	601	962.000	6	711	1.138.000	1	817	1.307.000
7	508	813.000	2	602	963.000	7	712	1.139.000	2	818	1.309.000
8	510	816.000	3	604	966.000	8	713	1.141.000	3	820	1.312.000
9	511	818.000	4	605	968.000	9	714	1.142.000	4	822	1.315.000
400	515	824.000	5	610	976.000	530	715	1.144.000	5	825	1.320.000
1	516	826.000	6	611	978.000	1	717	1.147.000	6	826	1.322.000
2	517	827.000	7	612	979.000	2	718	1.149.000	7	827	1.323.000
3	518	829.000	8	613	981.000	3	720	1.152.000	8	828	1.325.000
4	519	830.000	9	614	982.000	4	722	1.155.000	9	830	1.328.000

2^e partie. — Indices situés au-delà de 599 (nets) ou 830 (bruts)
(exprimés en multiples de cinq).

INDICES			INDICES			INDICES			INDICES		
Nets anciens	Bruts nouveaux	Traitements correspondants	Nets anciens	Bruts nouveaux	Traitements correspondants	Nets anciens	Bruts nouveaux	Traitements correspondants	Nets anciens	Bruts nouveaux	Traitements correspondants
		Francs			Francs			Francs			Francs
600	835	1.336.000	650	915	1.464.000	700	1000	1.600.000	750	1085	1.736.000
605	840	1.344.000	655	925	1.480.000	705	1010	1.616.000	755	1090	1.744.000
610	850	1.360.000	660	935	1.496.000	710	1015	1.624.000	760	1100	1.760.000
615	860	1.376.000	665	940	1.504.000	715	1025	1.640.000	765	1105	1.768.000
620	865	1.384.000	670	950	1.520.000	720	1035	1.656.000	770	1115	1.784.000
625	875	1.400.000	675	960	1.536.000	725	1040	1.664.000	775	1125	1.800.000
630	885	1.416.000	680	965	1.544.000	730	1050	1.680.000	780	1130	1.808.000
635	890	1.424.000	685	975	1.560.000	735	1060	1.696.000	785	1140	1.824.000
640	900	1.440.000	690	985	1.576.000	740	1065	1.704.000	790	1145	1.832.000
645	910	1.456.000	695	990	1.584.000	745	1075	1.720.000	795	1155	1.848.000
									800	1165	1.864.000

TEXTES PARTICULIERS

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 3 décembre 1955 complétant l'arrêté du 29 décembre 1947 portant création d'une prime de reboisement en faveur de certains préposés des eaux et forêts.

LE PRÉFET, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PROTECTORAT,
Commandeur de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté du 29 décembre 1947 portant création d'une prime de reboisement en faveur de certains préposés des eaux et forêts et les arrêtés qui l'ont modifié ;

Sur proposition du directeur de l'agriculture et des forêts, après avis du directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article premier de l'arrêté susvisé du 29 décembre 1947 est modifié ainsi qu'il suit :

« Article premier. — Il est créé une prime de reboisement en faveur des préposés des eaux et forêts et des pépiniéristes spécialisés, des aides-pépiniéristes et des gardiens de périmètre qui concourent à l'exécution de travaux de reboisement. »

ART. 2. — L'article 2 de l'arrêté susvisé du 29 décembre 1947 est complété ainsi qu'il suit :

« Pépiniériste spécialisé, aide-pépiniériste, gardien de périmètre 6.000 francs »

(La suite sans modification.)

ART. 3. — Le présent arrêté prendra effet du 1^{er} janvier 1956.

Rabat, le 3 décembre 1955.

G. ÉRIAU.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Haute administration.

M. Jacques Maroselli, sous-préfet hors classe, mis à la disposition du département des affaires étrangères, est nommé directeur

des Offices du Maroc en France (indice 700) du 18 janvier 1956 en remplacement de M. Mazoyer, appelé à d'autres fonctions. (Arrêté résidentiel du 29 décembre 1955.)

Nominations et promotions.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU PROTECTORAT.

Est nommé sous-directeur de classe exceptionnelle (indice 675) du 1^{er} août 1955 : M. Maurice Barbet, sous-directeur hors classe, chef du service de l'administration générale. (Arrêté résidentiel du 30 décembre 1955.)

M. Jean Gantier, administrateur civil du secrétariat d'État aux affaires économiques, en service détaché en qualité de chef de bureau de 2^e classe, est remis à la disposition de son administration d'origine et rayé des cadres du secrétariat général du Protectorat du 1^{er} février 1956. (Arrêté résidentiel du 26 décembre 1955.)

Est reclassée, en application du dahir du 4 décembre 1954, *commis principal de 2^e classe*, avec ancienneté du 24 mai 1950, et nommée *commis principal de 1^{re} classe* du 24 novembre 1952 : M^{lle} Impérato Marie-Louise. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 17 novembre 1955.)

IMPRIMERIE OFFICIELLE.

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Contremaitre imprimeur, 4^e échelon, avec ancienneté du 19 mars 1950, *5^e échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 19 mai 1952, et *6^e échelon* du 19 mai 1954 : M. Luyckx Marcel ;

Ouvrier principal typographe, 6^e échelon, avec ancienneté du 17 janvier 1950, *7^e échelon* du 17 septembre 1952 et *contremaitre typographe, 4^e échelon* du 1^{er} juillet 1954 : M. Meillon Paul ;

Lecteur d'épreuves, 3^e échelon, avec ancienneté du 5 mai 1948, et *4^e échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 5 janvier 1952 : M. Dejou Maurice ;

Ouvrier qualifié metteur en pages, 5^e échelon, avec ancienneté du 6 mars 1951, *6^e échelon* du 6 novembre 1953 et *ouvrier principal metteur en pages, 6^e échelon* du 1^{er} octobre 1954 : M. Belthlé Maurice ;

Ouvriers principaux linotypistes :

8^e échelon, avec ancienneté du 17 mai 1949, et 9^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 17 janvier 1952 : M. Scannapiégo Louis ;

8^e échelon, avec ancienneté du 18 mars 1951, et 9^e échelon du 18 septembre 1953 : M. Richard Gaston ;

Ouvriers qualifiés linotypistes :

7^e échelon, avec ancienneté du 4 mars 1950, 8^e échelon du 4 novembre 1952 et promu au 9^e échelon du 4 juillet 1955 : M. Capazza Georges ;

6^e échelon, avec ancienneté du 4 février 1949, 7^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 4 mars 1952, et 8^e échelon du 4 décembre 1954 : M. Huet Robert ;

5^e échelon, avec ancienneté du 11 septembre 1950, et 6^e échelon du 11 mai 1953 : M. Ponsich Francis ;

3^e échelon, avec ancienneté du 25 décembre 1950, et 4^e échelon du 25 août 1953 : M. Astoul Henri ;

3^e échelon, avec ancienneté du 5 février 1951, et 4^e échelon du 5 octobre 1953 : M. Casanovas Jacques ;

Ouvriers qualifiés typographes :

6^e échelon, avec ancienneté du 28 décembre 1949, 7^e échelon du 28 août 1952 et promu au 8^e échelon du 28 avril 1955 : M. Laugénie Georges ;

2^e échelon, avec ancienneté du 28 février 1951, et 3^e échelon du 28 décembre 1953 : M. Carabasse Constant ;

Ouvriers qualifiés imprimeurs :

7^e échelon, avec ancienneté du 4 août 1951, et 8^e échelon du 4 avril 1954 : M. Guastavino Antoine ;

4^e échelon, avec ancienneté du 30 mai 1951, et 5^e échelon du 28 février 1954 : M. Pollet Léon.

(Arrêtés du secrétaire général du Protectorat du 23 novembre 1955.)

* * *

JUSTICE FRANÇAISE.**Sont promus :**

Secrétaire-greffier en chef de 1^{re} classe du 1^{er} septembre 1955 : M. Larédo Léon, secrétaire-greffier en chef de 2^e classe ;

Secrétaire-greffier de 1^{re} classe du 1^{er} novembre 1955 : M. Leroux Pierre, secrétaire-greffier de 2^e classe ;

Secrétaires-greffiers de 3^e classe :

Du 1^{er} septembre 1955 : M. Scotto Aurélio ;

Du 1^{er} mars 1955 : M. Adam Eugène,

secrétaires-greffiers de 4^e classe ;

Secrétaire-greffier adjoint de 1^{re} classe du 1^{er} décembre 1955 : M. Chaminand Gabriel, secrétaire-greffier adjoint de 2^e classe ;

Secrétaire-greffier adjoint de 2^e classe du 1^{er} juillet 1955 : M. Gomez Sauveur, secrétaire-greffier adjoint de 3^e classe ;

Secrétaires-greffiers adjoints de 4^e classe :

Du 1^{er} février 1955 : M. Guiraud Victor ;

Du 1^{er} avril 1955 : M. Durivau Henri,

secrétaires-greffiers adjoints de 5^e classe ;

Secrétaire-greffier adjoint de 5^e classe du 1^{er} juillet 1955 : M. Pelaprat Jean, secrétaire-greffier adjoint de 6^e classe ;

Secrétaire-greffier adjoint de 6^e classe du 1^{er} février 1955 : M. Tor Jacques, secrétaire-greffier adjoint de 7^e classe.

Est titularisé dans le grade de secrétaire-greffier adjoint de 7^e classe du 1^{er} octobre 1955 : M. Puel René, licencié en droit.

Sont promus :

Commis principal de 1^{re} classe du 1^{er} mai 1955 : M. Lagrange Jean, commis principal de 2^e classe ;

Commis principal de 3^e classe du 1^{er} septembre 1955 : M. Morlot Marcel, commis de 1^{re} classe ;

Dactylographe, 4^e échelon du 1^{er} décembre 1955 : M^{me} Truc Suzanne, dactylographe, 3^e échelon ;

Dactylographes, 2^e échelon :

Du 1^{er} février 1955 : M^{lle} Alenda Claudette et M^{me} Benitah Solange ;

Du 1^{er} mars 1955 : M^{me} Blanca Constantine ;

Du 1^{er} avril 1955 : M^{me} Bergé Josette ;

Du 1^{er} août 1955 : M^{me} Mann Jeanine ;

Du 1^{er} décembre 1955 : M^{me} Masson Cécile, M^{lles} Claudel Marie-Louise et Munoz Jeannine, dactylographes, 1^{er} échelon ;

Interprète judiciaire principal de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1955 : M. Justice Paul, interprète judiciaire principal de 2^e classe ;

Interprète judiciaire de 1^{re} classe du 1^{er} juin 1955 : M. Galvez Roger, interprète judiciaire de 2^e classe.

(Arrêtés du premier président de la cour d'appel du 28 novembre 1955.)

Est placé dans la position de disponibilité pour convenances personnelles du 26 octobre 1955 : M. Chérel Bernard, secrétaire-greffier adjoint de 7^e classe. (Arrêté du premier président de la cour d'appel du 4 novembre 1955.)

Est reclassé, en exécution des prescriptions des arrêtés viziriel des 4 et 8 décembre 1954, commis principal de 3^e classe du 1^{er} juin 1950, avec ancienneté du 26 août 1949, promu commis principal de 2^e classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 février 1952, et nommé secrétaire-greffier adjoint de 6^e classe du 1^{er} mars 1955, avec ancienneté du 20 octobre 1953 (majoration pour services de guerre : 9 mois 5 jours) : M. Bouquet André, secrétaire-greffier adjoint de 6^e classe.

Sont reclassés, en exécution des dispositions des arrêtés viziriel des 4 et 8 décembre 1954 :

Commis principal de 3^e classe du 1^{er} avril 1952, avec ancienneté du 28 novembre 1949, et commis principal de 2^e classe du 1^{er} septembre 1952 (bonification : 2 ans 4 mois 3 jours) : M. Lagrange Jean, commis principal de 2^e classe ;

Commis de 1^{re} classe du 19 janvier 1953, avec ancienneté du 21 août 1951, et commis principal de 3^e classe du 1^{er} mai 1954, avec ancienneté du 1^{er} mars 1954 (bonification : 1 an 4 mois 28 jours) : M. Goupil Jean, commis principal de 3^e classe ;

Commis de 2^e classe du 3 mai 1952, avec ancienneté du 12 mars 1951, et commis de 1^{re} classe du 1^{er} novembre 1953 (bonification : 1 an 1 mois 21 jours) : M. Fabrer Georges, commis de 1^{re} classe.

(Arrêtés du premier président de la cour d'appel des 21 et 22 octobre 1955.)

Est reclassé, en exécution des dispositions des arrêtés viziriel des 4 et 8 décembre 1954, commis de 2^e classe du 1^{er} mai 1952, avec ancienneté du 13 juillet 1950, commis de 1^{re} classe du 13 janvier 1953, avec ancienneté du 9 février 1952, et promu commis principal de 3^e classe du 1^{er} septembre 1954 (majoration pour services de guerre : 1 an 3 mois 14 jours) : M. Waterman Georges, commis de 1^{re} classe. (Arrêté du premier président de la cour d'appel du 14 décembre 1955.)

Est reclassé secrétaire-greffier adjoint de 7^e classe du 21 juin 1954 (bonification pour services militaires : 10 mois 10 jours) : M. Verdier Charles, secrétaire-greffier adjoint de 7^e classe du 1^{er} mai 1955.

Est placé dans la position de disponibilité pour convenances personnelles du 15 septembre 1955 : M. Marinetti Félix, commis de 1^{re} classe.

(Arrêtés du premier président de la cour d'appel des 14 et 28 novembre 1955.)

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

Sont nommés dans le corps des sapeurs-pompiers professionnels :

Du 1^{er} janvier 1954 :

Services municipaux de Safi :

M. Chaîne Mohamed ;

Du 1^{er} janvier 1955 :

Services municipaux d'Oujda :

M. Jelthi Lakhdar ;

Services municipaux de Port-Lyautey :

M. Hirsch Maati ;

Services municipaux de Rabat :

MM. Choukri Benaïssa et Taoufiq Ahmed ben Sellam.

(Arrêtés directoriaux des 19 décembre 1955 et 9 janvier 1956.)

Sont nommés, après concours, *attachés de municipalité stagiaires* du 9 décembre 1955 : MM. Poinsignon Robert, secrétaire administratif de municipalité de 2^e classe (4^e échelon), et Cherkaoui Abdelaziz, secrétaire administratif de municipalité stagiaire. (Arrêtés directoriaux des 17 décembre 1955 et 3 janvier 1956.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *commis principal de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 26 novembre 1949, et en la même qualité du 1^{er} décembre 1954, avec ancienneté du 1^{er} février 1950 : M. Planeilles Ernest, *commis principal de 2^e classe*. (Arrêté directorial du 31 octobre 1955.)

* Sont titularisés et reclassés :

Commis de 1^{re} classe du 1^{er} novembre 1952, avec ancienneté du 25 mars 1951 (bonification pour services militaires : 5 ans 5 mois 6 jours), et promu *commis principal de 3^e classe* du 25 février 1954 : M. Cosse Roger, *commis stagiaire* (arrêté directorial du 7 novembre 1955 rapportant l'arrêté directorial du 2 décembre 1953) ;

Commis de 2^e classe du 1^{er} décembre 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1950, et promu *commis de 1^{re} classe* du 1^{er} décembre 1953 : M. Andaloussi Mohamed, *commis stagiaire*. (Arrêté directorial du 29 décembre 1955.)

M^{me} Geismar Denise, secrétaire sténodactylographe, 3^e échelon, en position de disponibilité, dont la démission est acceptée, est rayée des cadres de la direction de l'intérieur du 1^{er} janvier 1956. (Arrêté directorial du 3 janvier 1956.)

Sont titularisés et nommés du 1^{er} janvier 1955 :

Agent public de 1^{re} catégorie (1^{er} échelon) : M. Allouche Chalom ;

Agent public de 2^e catégorie (1^{er} échelon) : M. Laqmary Ahmed ;

Agents publics de 3^e catégorie (1^{er} échelon) : MM. Gomez François et Masson Ernest ;

Agent public de 2^e catégorie (1^{er} échelon) du 1^{er} décembre 1955 : M. Garcia Antoine,

agents publics journaliers.

(Arrêtés directoriaux des 19, 26 et 27 décembre 1955.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Sont titularisés et nommés :

Du 1^{er} janvier 1954 :

Commis principal de 1^{re} classe, avec ancienneté du 11 avril 1951, et promu *commis principal hors classe* du 1^{er} janvier 1954 : M. Pons Georges, *commis temporaire* ;

Commis d'interprétariat de 1^{re} classe, avec ancienneté du 23 octobre 1952, et promu *commis d'interprétariat principal de 3^e classe* du 23 novembre 1955 : M. Omar bel Hadj Mohamed Sefiani, *commis d'interprétariat temporaire* ;

Du 1^{er} janvier 1955 :

Commis de 2^e classe, avec ancienneté du 4 décembre 1951, et promu *commis de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1955 : M. Sangouard Antoine, *commis temporaire* ;

Commis d'interprétariat de 3^e classe, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1951, et promu *commis d'interprétariat de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1955 : M. Abdelmoumni Ali, *agent temporaire*.

(Arrêtés directoriaux des 15, 20, 26 septembre et 22 novembre 1955.)

*
* *

DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Est nommé *sous-directeur des services centraux actifs de police de 1^{re} classe* du 1^{er} décembre 1955 : M. Roux Fernand, *sous-directeur des services centraux actifs de police de 2^e classe, 2^e échelon*. (Arrêté résidentiel du 26 novembre 1955.)

Sont recrutés en qualité de *gardiens de la paix stagiaires* :

Du 24 mai 1954 : M. Sfalti Mohammed ;

Du 25 mai 1954 : M. Azzopardi Yves ;

Du 28 mai 1954 : M. Schwein François ;

Du 2 juillet 1954 : M. Pertuis Claude ;

Du 12 août 1954 : MM. Bouazza ben Lahsen ben Er Rougui et Hachmi ben Abdallah ben Jilali ;

Du 17 août 1954 : M. Salagnac Gérard ;

Du 13 septembre 1954 : M. Olmiccia Jacques, Triquet Claude et Salah ben Mekki ben Ali ;

Du 23 septembre 1954 : MM. Ahmed ben Bouchta ben Allal, Brahim ben El Hachemi ben Mohamed, Boubekèr ben Abdelkader ben Abbès, Boukaf Mohamed, Chafaï Kassem, Driss ben Ali ben Ahmed, El Kbir ben El Miloudi, Hadj ben Azzouz ben Ahmed, Hajaj ben Jilali ben Mchammed, Hamed ben Ali ben Omar, Hammou ben Boujema ben Salah, Harrami el Hachim, Hourmetallah Moha, Kaddour ben Ahmed ben Mhammed, Khamar ben Ahmed ben Hammou el M'Tioui, Mohamed ben Ahmed Abdesslem, Mohamed ben Ahmed ben Ali, Mohamed ben Abdesslem ben El Maati, Mohamed ben Aomar ben Bouchkouk, Mohamed ben Bouchta ben Abdesslem, Mohamed ben Hachemi ben Smaïl, Mohamed ben Mohamed ben Ali, Mohamed ben Mohammed ben Bouazza, Ouairhami M'Barek, Slimane ben Larbi ben Mouha, Tahar ben Bouazza ben Jilali et Tahar ben El Houssine ben Jilali ;

Du 1^{er} octobre 1954 : MM. Henric Jean, Abdelatif ben Mohammed ben Ali, Abderrahman ben Mohammed ben Hammou et Ta-kiddine Mohammed ;

Du 4 octobre 1954 : M. Ayche Ahmed ;

Du 11 octobre 1954 : MM. « Benmansour » Ali ben Hamou ben Kassou, Bennejar Hassan, Khannar Bouchta, Lahsen ben Mhammed ben Ali et Mohamed ben Ali ben Malek ;

Du 14 octobre 1954 : M. Maghlazi Mohammed ;

Du 1^{er} novembre 1954 : M. Vrastor Jean-Marie ;

Du 22 novembre 1954 : M. Aboutaouahir Larbi ;

Du 22 décembre 1954 : MM. Ahmed ben Abdesslem ben Mohamed, Ali ben Abdesslem ben Ali, Aomar ben Mansour ben Mohamed, Atig Jilali, Bachir ben Ahmed ben Abdesslem, Bouazza ben Bouazza ben El Arbi, Bouchaïb ben Mhammed ben Damouna, « Chiki » Ahmed ben Allal ben Mohammed, El Kbir ben Hamida ben El Haj, El Hafiane ben Mohamed ben Bouchaïb, El Ouchni Mohammed, Elrhoul Mohammed, Hammadi ben Sellam ben Kaddour, Mokhtar ben Mohammed ben El Mekki, Spaïssi Mohammed, Maït Mohammed, Mohammed ben Mohammed ben El Khyate, Nabile Lahoussine, Salaoui Hammou, Tayebi ben Benaïssa ben Tayebi et Zebroud Jilali ;

Du 1^{er} janvier 1955 : MM. « Chatire » Ahmed, Ibnlfassi el Khayatti, Jabini Ali et Latik Mohamed ;

Du 1^{er} février 1955 : MM. Adrif Ali et Metloub Mohamed ;

Du 1^{er} mars 1955 : MM. Ahmed ben Brahim ben Mohammed, Berraba Ahmed, Bouhou Brahim, « El Bettache » Abdelkader, Kassem ben Mohammed ben Boujema, Lkhattab Mohammed ben Lhachemi, Mohammed ben Ayyed ben X..., « Bouchakaka » Moham-

med ben Regragui ben Abdelouassa et Mohamed ben Zeroual ben M'Barek ;

Du 7 mai 1955 : M. Gomez Sauveur-Jean ;

Du 9 mai 1955 : MM. Delorme Jacques, Hernandez Joseph, Mauclet Louis ;

Du 11 mai 1955 : M. Lazzeri Louis ;

Du 12 mai 1955 : M. de Lyonville Roland ;

Du 13 mai 1955 : M. Vervaeke Albert ;

Du 14 mai 1955 : MM. Canonero Louis, Champion Jean, Clapt Marcel, Court Julien, Dedieu Louis, François Denis, Forgeron Christian, Gailleurd Roger, Leccia Georges, Louvet Emile, Méla Elie, Paymal Louis, Philipponel René, Pujol René, Sidole Jean, Surribas Jean, Valat Jean et Villebrun Denis ;

Du 22 mai 1955 : M. Hernandez François ;

Du 12 juillet 1955 : M. Szyporta Guy.

(Arrêtés directoriaux des 27, 29 avril, 9, 23 mai, 8 juillet, 23 août, 3 septembre, 4, 8, 12, 14, 19, 20, 24, 28, 31 octobre et 2 novembre 1955.)

Sont reclassés, en application des dispositions de l'arrêté résidentiel du 27 juin 1955 :

Officier de police principal, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1950, et commissaire de police, 6^e échelon du 1^{er} novembre 1954, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1950 : M. Lejeune Guy ;

Officier de police principal, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1951, et commissaire, 6^e échelon du 1^{er} novembre 1954, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1951 : M. Dupuy Luc ;

Officier de police principal, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, et commissaire de police, 6^e échelon du 1^{er} juillet 1954, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952 : M. Meunier André ;

Officier de police principal, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952, et commissaire de police, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Bertrand Georges ;

Officier de police principal, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952, et commissaire de police, 5^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Aguilar Roger ;

Officier de police principal, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952, et commissaire de police, 5^e échelon du 1^{er} avril 1954 : M. Cochard Francisque ;

Officiers de police principaux, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952, et commissaires de police, 5^e échelon du 1^{er} novembre 1954 : MM. Frappas Jean et Simon Christian ;

Officier de police, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1951, et commissaire de police, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Enjalbert Georges ;

Officier de police, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1951, et commissaire de police, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. de Laudau Georges ;

Officier de police, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1952, et commissaire de police, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Esquive Camille ;

Officier de police, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1953, et commissaire de police, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Lecomte Roger ;

Officier de police, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1953, et commissaire de police, 1^{er} échelon du 1^{er} novembre 1954 : M. Bie Louis ;

Officiers de police principaux, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953 :

Avec ancienneté du 1^{er} mai 1950 : M. Mendez Louis ;

Avec ancienneté du 1^{er} septembre 1950 : MM. Juniot Louis et Prudent Constant ;

Avec ancienneté du 1^{er} octobre 1950 : M. At Henri ;

Avec ancienneté du 1^{er} novembre 1950 : MM. Giacometti Louis et Maurice René ;

Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1951 : M. Rosselet-Drouz André ;

Officier de police, 7^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1951, et officier de police principal, 1^{er} échelon du 1^{er} mars 1954 : M. Bourdet Louis ;

Officier de police, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et officier de police, 6^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : M. Ortéga Antoine ;

Officier de police adjoint de 2^e classe, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1951, et officier de police, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1951 : M. Bey Brahim Mohamed Rachid ;

Officier de police adjoint de 2^e classe, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, et officier de police, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951 : M. Puech Maurice ;

Officier de police adjoint de 2^e classe, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, et officier de police, 4^e échelon du 10 juillet 1954, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951 : M. Sautes Georges ;

Officier de police adjoint de 2^e classe, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1952, officier de police adjoint de 2^e classe, 3^e échelon du 1^{er} avril 1954 et officier de police, 4^e échelon du 10 juillet 1954, avec ancienneté du 1^{er} avril 1954 : M. Moreau Claude ;

Officier de police adjoint de 2^e classe, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1952, et officier de police, 4^e échelon du 11 novembre 1954, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1952 : M. Grellier Charles ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952, et officier de police, 1^{er} échelon du 11 novembre 1954, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952 : M. Ayrinhac Pierre ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 1^{er} échelon du 9 août 1953, avec ancienneté du 9 août 1952, inspecteur de police de 2^e classe, 2^e échelon du 1^{er} septembre 1954 et officier de police, 1^{er} échelon du 16 mai 1955, avec ancienneté du 24 mai 1954 : M. Bonnet Francis ;

Officiers de police adjoints, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 :

Avec ancienneté du 1^{er} avril 1951 : MM. Diennet Emile, Graves Paul, Hadjadj ould Abdesslem, Lorenzi Michel, Teulié Paul et Benabid Abdelkrim ;

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952 : MM. Alamel Raoul et Castaing Joseph ;

Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952 : M. Harchaoui Mostefa ;

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953 : MM. Palmade René et Ratte René ;

Avec ancienneté du 1^{er} février 1953 : M. Jacob André ;

Avec ancienneté du 1^{er} mars 1953 : M. Grisaud Jean ;

Officier de police adjoint, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1953, et officier de police adjoint, 3^e échelon du 1^{er} septembre 1953 : M. Le Gars Louis ;

Officier de police adjoint, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, et officier de police adjoint, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. François René ;

Officiers de police adjoints, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1951, et officiers de police adjoints, 3^e échelon du 1^{er} novembre 1953 : M. Krawczyk François et Mourlon Prosper ;

Officier de police adjoint, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1951, et officier de police adjoint, 3^e échelon du 1^{er} décembre 1953 : M. Bernardini Lucien ;

Officier de police adjoint, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, et officier de police adjoint, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Coustou Raymond ;

Officier de police adjoint, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, officier de police adjoint, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 et officier de police adjoint, 3^e échelon du 1^{er} avril 1955 : M. Ziane Mohamed ;

Officier de police adjoint, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et officier de police, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Achhoud Ahmed ;

Officier de police adjoint de 2^e classe, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, et officier de police adjoint, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Alami M'Chichi Mohammed ;

Officier de police adjoint de 2^e classe, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et officier de police adjoint, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Regragui Mazili Mohammed ;

Officier de police adjoint de 2^e classe, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et officier de police adjoint, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Benbrahim Abdellah ;

Officier de police adjoint de 2^e classe, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Soubeste Jean ;

Officier de police adjoint de 2^e classe, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953 : M. Moktar ben Ahmed ben Mohamed Sebaï ;

Officiers de police adjoints de 2^e classe, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1951, et officiers de police adjoints de 2^e classe, 5^e échelon du 1^{er} novembre 1953 : MM. Montels Gabriel, Pénélaud Pierre et Sol René ;

Officier de police adjoint de 2^e classe, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1952, au 4^e échelon du 1^{er} octobre 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1953, et au 5^e échelon du 1^{er} février 1955 : M. Nicolaï Charles ;

Officier de police adjoint de 2^e classe, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, au 4^e échelon du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et au 5^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Kadiri Ahmed ben Mohamed ben Bousseham ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 5^e échelon du 16 août 1953, avec ancienneté du 16 août 1951, et officier de police adjoint de 2^e classe, 5^e échelon du 1^{er} septembre 1954, avec ancienneté du 16 octobre 1953 : M. Gœury Henri ;

Officier de police adjoint de 2^e classe, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1952 : M. Alaoui Hassane ;

Officier de police adjoint de 2^e classe, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952, et au 4^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Bendeddouche Mustapha ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 7^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et officier de police adjoint de 2^e classe, 4^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Boizard Arsène ;

Officier de police adjoint de 2^e classe, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1951, et au 3^e échelon du 1^{er} septembre 1953 : M. Harmand Paul ;

Officier de police adjoint de 2^e classe, 3^e échelon du 1^{er} août 1954, avec ancienneté du 27 avril 1954 : M. Lopez Antoine ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1953, et officier de police adjoint de 2^e classe, 3^e échelon du 1^{er} décembre 1954, avec ancienneté du 9 juin 1953 : M. Croquelois André ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 21 août 1951, au 5^e échelon du 1^{er} septembre 1953 et officier de police adjoint de 2^e classe, 3^e échelon du 1^{er} décembre 1954, avec ancienneté du 21 janvier 1954 : M. Courrèges Jacques ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1952, au 5^e échelon du 1^{er} mars 1954 et officier de police adjoint de 2^e classe, 3^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Dionisi André ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1952, au 5^e échelon du 1^{er} septembre 1954 et officier de police adjoint de 2^e classe, 3^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Holstaine Gaston ;

Officier de police adjoint de 2^e classe, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, et au 3^e échelon du 1^{er} juin 1953 : M. Juif Jean ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, au 2^e échelon du 1^{er} juin 1953 et officier de police adjoint de 2^e classe, 2^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Coufourier Marcel ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952, et officier de police adjoint de 2^e classe, 2^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Percereau Norbert ;

Inspecteurs de police de 2^e classe, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et officiers de police adjoints de 2^e classe, 2^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : MM. Asenjo Pierre, Calence Louis et Oliver Joseph ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1953, et officier de police adjoint de 2^e classe, 2^e échelon du 1^{er} novembre 1954 : M. Morère Gilbert ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 14 avril 1951, au 2^e échelon du 1^{er} mai 1953 et officier de police adjoint de 2^e classe, 2^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Audoli René ;

Officier de police adjoint de 2^e classe, 2^e échelon du 1^{er} juillet 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952 : M. Ayyadi Mohamed ;

Inspecteur principal de police, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Lafargue Yves ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, et au 7^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Portillo Michel ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et au 7^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Rémaury Raymond ;

Inspecteurs de police de 2^e classe, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951 : MM. Dejoie Guy et Deschamp Ernest ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1951, et au 5^e échelon du 1^{er} octobre 1953 : M. Dutheil René ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1952, et au 5^e échelon du 1^{er} mars 1954 : M. Ratron Clément ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952, et au 5^e échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Denaive Pierre ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 et inspecteur de police de 2^e classe, 3^e échelon du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 6 août 1953 : M. Kernéis Jean ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, inspecteur de police de 2^e classe, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 16 mai 1952, et au 3^e échelon du 1^{er} juin 1954 : M. Bouteiller Jean ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952, au 6^e échelon du 1^{er} décembre 1954 et inspecteur de police de 2^e classe, 3^e échelon du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 29 février 1954 : M. Tassin Jean-René ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 18 octobre 1952, et au 3^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Malburet Jules ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1953, et au 3^e échelon du 1^{er} février 1955 : M. Letellier Pascal ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1950, et inspecteur de police de 2^e classe, 3^e échelon du 16 juin 1955, avec ancienneté du 2 juillet 1953 : M. Guerra Joseph ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1952, sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 et inspecteur de police de 2^e classe, 3^e échelon du 16 juin 1955, avec ancienneté du 8 janvier 1954 : M. Le Bacquer Yves ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, au 5^e échelon du 1^{er} septembre 1954, sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 et inspecteur de police de 2^e classe, 3^e échelon du 16 juin 1955, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1955 : M. Foulatier Jacques ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 16 juillet 1953, et au 3^e échelon du 1^{er} octobre 1955 : M. Gelsi Pierre ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 29 mars 1952, et au 2^e échelon du 1^{er} août 1954 : M. Lantelme Christian ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 5 juillet 1952, et au 2^e échelon du 1^{er} novembre 1954 : M. Martinelli Jean-Pierre ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, et au 2^e échelon du 1^{er} septembre 1953 : M. Griscelli Antoine ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953 et inspecteur de police de 2^e classe, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 26 mars 1952 : M. Nortier Pierre ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1952, gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} octobre 1953 et inspecteur de police de 2^e classe, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Feracci Dominique ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, inspecteur de police de 2^e classe, 1^{er} échelon du 20 juillet 1953, avec ancienneté du 23 mai 1952, et au 2^e échelon du 1^{er} juin 1954 : M. Lepicq Pierre ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et inspecteur de police de 2^e classe, 2^e échelon du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 4 juin 1954 : M. Micaëlli Jean ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1952, gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} décembre 1953 et inspecteur de police de 2^e classe, 2^e échelon du 16 novembre 1954 : M. Castelli Jacques ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, au 5^e échelon du 1^{er} janvier 1954 et inspecteur de police de 2^e classe, 2^e échelon du 16 novembre 1954 : M. Mazzoni Paul ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, au 5^e échelon du 1^{er} novembre 1954 et inspecteur de police de 2^e classe, 2^e échelon du 16 novembre 1954 : M. Navas Louis ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, au 5^e échelon du 1^{er} janvier 1955 et inspecteur de police de 2^e classe, 2^e échelon du 16 juin 1955 : M. Molina Pascal ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, au 4^e échelon du 1^{er} octobre 1953 et inspecteur de police de 2^e classe, 1^{er} échelon du 16 novembre 1954 : M. Sabatier Pierre ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 29 janvier 1955 et inspecteur de police de 2^e classe, 1^{er} échelon du 16 juin 1955 : M. Boher Gilbert ;

Brigadier, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1952, et brigadier-chef, 1^{er} échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Aisy Pierre ;

Brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953 et au 3^e échelon du 1^{er} août 1954 : MM. Lavandier Joseph et Kleinhans René ;

Brigadiers, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953 : MM. Broyer Pierre, Palomarès Adrien, et brigadier, 1^{er} échelon, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953 : M. Schwing André ;

Sous-brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et brigadiers, 1^{er} échelon du 1^{er} décembre 1954 : MM. Child René, Coloma Narcisse, Delphin Gabriel, Durand René, Tomasi Don Marc, et Wersinger Robert ;

Sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et au 3^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : M. Prospéri Michel ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1951, sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et sous-brigadier, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Nicolaï Jean-Paul ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1950 : M. Wagner Charles ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 21 avril 1952, et au 3^e échelon du 1^{er} mai 1953 : M. Olméda Joaquim ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 26 janvier 1953, et au 3^e échelon du 1^{er} juin 1954 : M. Fraticelli Alexandre ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 28 février 1953, et au 3^e échelon du 1^{er} avril 1954 : M. Taurines Georges ;

Gardien de la paix, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953 et au 3^e échelon du 1^{er} mai 1953 : M. Boulay Jacques ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 25 septembre 1953, avec ancienneté du 25 mars 1953, et au 3^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : M. Laborde Pierre ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 26 septembre 1953 et au 3^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Dumonceau Alfred ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 8 février 1954 et au 3^e échelon du 1^{er} mai 1955 : M. Freire Emmanuel.

(Arrêtés directoriaux des 22, 29 août, 10, 21, 26 septembre, 5, 24, 28, 31 octobre, 5, 9, 15, 20, 22 et 28 novembre 1955.)

Est titularisé et reclassé *gardien de la paix, 1^{er} échelon du 25 septembre 1954, avec ancienneté du 30 mars 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 25 jours) : M. Caparros André.* (Arrêté directorial du 14 octobre 1955.)

Sont recrutés en qualité de :

Secrétaire de police stagiaire du 1^{er} décembre 1954 : M. Lepezel Claude ;

Inspecteurs de sûreté stagiaires :

Du 16 novembre 1954 : M. Milelli Joseph ;

Du 1^{er} décembre 1954 : M. Jilali ben Mahjoub ben Lahsèn ;

Gardiens de la paix stagiaires :

Du 12 août 1954 : M. « Djedidi » Mohamed ben Bouchaïb ben M'Barck ;

Du 18 août 1954 : M. Ahmed ben Mohamed ben El Arbi ;

Du 23 septembre 1954 : MM. Hammadi ben Mohatta ben Hammou, Rajaa Ali et Zemri Améziane ou Mohamed ;

Du 11 octobre 1954 : M. Sadky Abderrahmane ;

Du 15 octobre 1954 : M. Chaïb Abdeslem ;

Du 22 décembre 1954 : MM. Abaoui Lahsèn, Hmamouch Abdeslam et Lafrouh Omar ;

Du 1^{er} janvier 1955 : M. Chakir Hachim ;

Du 1^{er} février 1955 : M. Mohammadi ben Mohammed ben El Araj ;

Du 1^{er} mars 1955 : MM. Benthani Larbi et Hammouchi Allal ;

Du 7 mai 1955 : MM. Alleman Antoine et Moralès Eustache ;

Du 8 mai 1955 : M. Capel Émilien ;

Du 9 mai 1955 : MM. Alguaci Georges, Brulin Maurice, Chate-noud Edmond, Diez Manuel, Duchesne Jean, Gréco Alfrédo, Vespérini Francis et Vidal Francis ;

Du 10 mai 1955 : MM. Bouterfa Hammou et Ferréro Thomas ;

Du 13 mai 1955 : MM. Boudesocque Gilbert, Delarque Pierre, Dessonet Gérard, Dutertre Yves, Martin Jacques, Pacholski Stanislas, Pont René, Poulhazan Pierre, Rouquette Émile, Sanchez Claude, Souyris Henry et Souvray René ;

Du 14 mai 1955 : MM. Barrois Roger, Marguet Louis, Marion Henri, Mercader Augustin, Nicollet René, Peloux André, Planeilles Eugène, Rispaud Roger, Valandro Pierre et Vial Jacques ;

Agent spécial expéditionnaire stagiaire du 1^{er} mai 1955 : M. Razon Haïm-Victor.

(Arrêtés directoriaux des 27, 29 avril, 9, 23 mai, 3 septembre, 8, 12 et 14 octobre 1955.)

Sont recrutés directement en qualité d'agents publics de 3^e catégorie (téléphonistes-standardistes) :

Du 1^{er} octobre 1954 au 5^e échelon : M^{me} Caussignac Georgette, dame dactylographe hors classe, 2^e échelon ;

Du 1^{er} octobre 1954 au 3^e échelon : M^{me} Goumy Lucie, dame employée de 2^e classe ;

Du 1^{er} décembre 1954 au 3^e échelon : M^{me} Domejean Philomène, dame employée de 2^e classe ;

Du 1^{er} octobre 1954 au 1^{er} échelon : M^{mes} Jarry Raymonde, Lefèvre Simone et Thibault Françoise, dames employées de 6^e classe ; M^{mes} Caitucoli Viviane, Galabert Joséphine, Moréliéras Marguerite, Noto Rose et Bonhomme Josette, agents temporaires.

(Arrêtés directoriaux des 16, 24, 27 août et 27 octobre 1955.)

Est reclassé inspecteur de sûreté de 2^e classe du 1^{er} janvier 1954 et inspecteur de sûreté de 1^{re} classe du 11 février 1955 : M. Sury Gilbert, inspecteur de 3^e classe. (Arrêté directorial du 5 octobre 1955.)

Sont reclassés, en application des dispositions de l'arrêté résidentiel du 27 juin 1955 :

Commissaires divisionnaires, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1950 : MM. Agniel Roland et Martin Lucien ;

Officier de police adjoint de 2^e classe (5^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1952, promu commissaire de police stagiaire du 1^{er} avril 1953, commissaire de police, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, commissaire de police, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953 et commissaire de police, 3^e échelon du 1^{er} avril 1955 : M. Marimbert Armand ;

Officier de police principal, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1950 : M. Auradou Paul ;

Officier de police principal, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952 : M. Pétrelli René ;

Inspecteur de police de 2^e classe (5^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1952, promu inspecteur de police de 2^e classe (7^e échelon) du 1^{er} janvier 1955 et officier de police, 4^e échelon du 16 mai 1955 : M. Foucher Lucien ;

Inspecteur de police de 2^e classe (5^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1952, promu officier de police adjoint de 2^e classe (3^e échelon) du 16 juillet 1953 et officier de police, 4^e échelon du 10 juillet 1954, avec ancienneté du 16 juillet 1953 : M. Lamensans Jacques ;

Inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1952, promu officier de police adjoint de 2^e classe (2^e échelon) du 16 juillet 1953 et officier de police, 3^e échelon, avec ancienneté du 16 juillet 1953 : M. Villain Roland ;

Inspecteur de police de 2^e classe (1^{er} échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 9 juillet 1951, promu inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 9 juillet 1953, officier de police adjoint de 2^e classe (2^e échelon) du 16 juillet 1953 et officier de police, 3^e échelon du 10 juillet 1954, avec ancienneté du 16 juillet 1953 : M. Gaspa Paul ;

Inspecteur principal de police, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, et inspecteur principal de police, 2^e échelon du 1^{er} juin 1953 : M. Daumarie André ;

Inspecteur principal, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Bernard Adam ;

Inspecteurs de police de 2^e classe (5^e échelon) du 1^{er} avril 1953 : Avec ancienneté du 1^{er} février 1952 : M. Labadie Georges ;

Avec ancienneté du 1^{er} septembre 1952 : M. Jaudon Henri ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 4 août 1951, et inspecteur de police de 2^e classe (5^e échelon) du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 16 avril 1952 : M. Durastanti Pierre ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 2 décembre 1951, et inspecteur de police de 2^e classe (5^e échelon) du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 17 août 1952 : M. Boucay Joseph ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 16 novembre 1952 : M. Vibes Jean-Marie ;

Inspecteur de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, et inspecteur de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} octobre 1953 : M. Bissiana Marcel ;

Inspecteur de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 30 novembre 1951, et inspecteur de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} juin 1954 : M. Martzloff Alain ;

Inspecteur de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} février 1954, avec ancienneté du 30 mars 1952, et inspecteur de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1954 : M. Muzy Fabrice ;

Inspecteur de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1952, et inspecteur de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1954 : M. André Pierre ;

Inspecteurs de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1952, et inspecteurs de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} mai 1954 : MM. Pors Jean et Rosso Charles ;

Inspecteur de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1954, avec ancienneté du 4 mai 1952, et inspecteur de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} juin 1954 : M. Wiert Bernard ;

Inspecteur de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1952, et inspecteur de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} juin 1954 : M. Fornali Louis ;

Inspecteur de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et inspecteur de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} juillet 1954 : M. Pardon Bernard ;

Inspecteur de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952, et inspecteur de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} décembre 1954 : M. Cardon Maurice ;

Inspecteur de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952, et inspecteur de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} novembre 1954 : M. Pradelle Charles ;

Inspecteur de 2^e classe (1^{er} échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, promu inspecteur de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} juillet 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et inspecteur de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} janvier 1955 : M. Gazeu Gervais ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1952, et promu inspecteur de 2^e classe (3^e échelon) du 16 juin 1955, avec ancienneté du 25 septembre 1954 : M. Sabiani Pierre ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1952, gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} mai 1954 et inspecteur de 2^e classe (3^e échelon) du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 24 mai 1953 : M. Perrollaz Henri ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1952, gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} mars 1954 et inspecteur de 2^e classe (3^e échelon) du 16 juin 1955 : M. Barrau Robert ;

Inspecteur de 2^e classe (1^{er} échelon) du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, et inspecteur de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} février 1954 : M. Voiron Christian ;

Inspecteur de 2^e classe (1^{er} échelon) du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 3 avril 1952, et inspecteur de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} mai 1954 : M. Parigi Charles ;

Inspecteur de 2^e classe (1^{er} échelon) du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et inspecteur de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} juillet 1954 : M. Pélissier Maurice ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952, et inspecteur de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} janvier 1954 : M. Lubrano André ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et inspecteur de 2^e classe (2^e échelon) du 16 novembre 1954 : M. Fournier Roger ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1952, gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} décembre 1953, et inspecteur de 2^e classe (2^e échelon) du 16 novembre 1954 : M. Laborde Maurice ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1952, gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} septembre 1953 et inspecteur de 2^e classe (2^e échelon) du 16 novembre 1954 : M. Leclère Marcel ;

Gardien de la paix, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juin 1953, inspecteur de 2^e classe (1^{er} échelon) du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 29 octobre 1952, et inspecteur de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} novembre 1954 : M. Ayrinhac Louis ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 13 mai 1952, gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juin 1953, inspecteur de 2^e classe (1^{er} échelon) du 20 juillet 1953, avec ancienneté du 2 octobre 1952, et inspecteur de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} novembre 1954 : M. Bras Charles ;

Brigadier, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1948, et brigadier-chef, 1^{er} échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Barbazza Louis ;

Brigadier, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1949, et brigadier-chef, 1^{er} échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Extanasié Roger ;

Brigadiers, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1951, et brigadiers-chefs, 1^{er} échelon du 1^{er} juillet 1955 : MM. Largentier Robert et Molina Joaquin ;

Brigadier, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1952, et brigadier-chef, 1^{er} échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Munzer Robert ;

Brigadier, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953 et brigadier-chef, 1^{er} échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Lopez Armand ;

Brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, brigadiers, 3^e échelon du 1^{er} août 1954 et brigadiers-chefs, 1^{er} échelon du 1^{er} juillet 1955 : MM. Farlet Marcel, Fournier André et Lehujeur Maurice ;

Brigadier, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, brigadier, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1955 et brigadier-chef, 1^{er} échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Troia François ;

Brigadiers, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 :

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1950 : M. Marmion Émile ;

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953 : M. Merlin Auguste ;

Brigadier, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953 et brigadier, 3^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Marre Jean ;

Sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, brigadier, 1^{er} échelon du 1^{er} juillet 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et brigadier, 3^e échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Rocca Joachim ;

Brigadiers, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952 : MM. Allièse Marcel, Briant Lucien, Dejon Francis, Hardy André, Jardot Gustave, Lehoussel André, Lopez Alfred, Ossart Paul, Papon Camille, Sautarel André, Stévens Albert, Tindel Georges et Vaudaux-Ruth ;

Sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1951, et brigadier, 1^{er} échelon du 1^{er} juillet 1953 : M. Cellier Robert ;

Sous-brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et brigadier, 1^{er} échelon du 1^{er} décembre 1954 : MM. Favre Gaston, Ferrandi Don Pierre, Gicquel Michel, Hude Yves, Orsoni Joseph, Serri Michel, Talarmin Yves et Taupenas André ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 25 septembre 1953, avec ancienneté du 14 août 1953, et gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} novembre 1954 : M. Vallot Charles ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 12 avril 1954 : M. Grégoire Isidore ;

Gardiens de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juillet 1953 : MM. Llorca Lucien et Molina Eugène ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 17 mars 1952, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juillet 1953 : M. Barbier Philippe ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 18 avril 1952, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} août 1953 : M. Gallet Daniel ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 10 mai 1952, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juin 1953 : M. Capela Laurent ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 18 mai 1952, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juin 1953 : M. Ingravidi Gilbert ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 28 mai 1952, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} septembre 1953 : M. Sole René ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 12 juin 1952, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juillet 1953 : M. Noye Julien ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 25 juin 1952, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juillet 1953 : M. Quilichini Charles ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} septembre 1953 : M. Guerréro Raymond ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 8 juillet 1952, gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} septembre 1953 : M. Gattaciecca Dominique ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 22 juillet 1952, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} août 1953 : M. Lopez Robert ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 4 août 1952, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} septembre 1953 : M. Samson Arsène ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 8 août 1952, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} septembre 1953 : M. Vellutini Henri ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 28 novembre 1952, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1954 : M. Garros François ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 5 décembre 1952, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1954 : M. BURGAT Georges ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 9 décembre 1952, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juin 1954 : M. Léon Robert ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 24 janvier 1953, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juin 1954 : M. Pieretti Joseph ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 26 janvier 1953, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} mai 1954 : M. Durand Pierre ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 27 janvier 1953, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1954 : M. Piquemal Georges ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 27 janvier 1953, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juin 1954 : M. Lizère Claude ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953 et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juin 1954 : M. Ducher Félix ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 7 avril 1953, avec ancienneté du 12 mai 1952, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juin 1953 : M. Ravidat Paul ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 3 avril 1953 et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} mai 1954 : M. Mary Antoine ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 7 avril 1953 et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} mai 1954 : M. Mignot Gilbert ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 9 avril 1953 et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} mai 1954 : M. Rochelle Claude ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 16 avril 1953, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} mai 1954 : M. Oria Sauveur ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 28 avril 1953, avec ancienneté du 17 novembre 1952, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1954 : M. Calatayud Roger ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 4 mai 1953, avec ancienneté du 16 novembre 1952, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juin 1954 : M. Ory Claude ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} juillet 1953, avec ancienneté du 17 janvier 1953, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} mai 1954 : M. Di Grégorio André ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} juillet 1953, avec ancienneté du 28 avril 1953, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : M. Berna Lucien ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 22 juillet 1953, avec ancienneté du 20 février 1953, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} mars 1955 : M. Raspaut Michel ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 2 août 1953 et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} mars 1955 : M. Sévilla Gilbert ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 21 septembre 1953, avec ancienneté du 19 février 1953, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : M. Duc, dit « Catty » Gabriel ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 24 septembre 1953, avec ancienneté du 19 février 1953, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juin 1954 : M. Thoreau Yves ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 24 septembre 1953, avec ancienneté du 31 mars 1953, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juin 1954 : M. Escales Jean-Pierre ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 27 septembre 1953, avec ancienneté du 27 mars 1953, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : M. Botella Achille ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 27 septembre 1953, avec ancienneté du 8 avril 1953, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : M. Cadène François ;

Gardiens de la paix, 1^{er} échelon du 29 septembre 1953, avec ancienneté du 13 avril 1953, et gardiens de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : MM. Catois Adolphe et Demitra Serge ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 2 octobre 1953, avec ancienneté du 27 février 1953, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juin 1954 : M. Tiberi Jules ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 2 octobre 1953, avec ancienneté du 6 avril 1953, et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juin 1954 : M. Delprat Fernand ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 8 octobre 1953 et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} mars 1955 : M. Menjoulet Georges ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 26 octobre 1953 et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} mars 1955 : M. Sanchez-Gonzalès Michel ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 15 novembre 1953 et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1955 : M. Gianni Antoine ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 16 novembre 1953 et gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} mars 1955 : M. Candela Albert ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 29 janvier 1954, avec ancienneté du 29 juillet 1953, et *gardien de la paix, 3^e échelon* du 1^{er} novembre 1954, avec ancienneté du 1^{er} mai 1953 : M. Saloni Claude ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 29 janvier 1954, avec ancienneté du 5 novembre 1953, et *gardien de la paix, 3^e échelon* du 1^{er} avril 1955 : M. Respaut Pierre ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 4 février 1954 et *gardien de la paix, 3^e échelon* du 1^{er} avril 1955 : M. Jaubois André ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} février 1954, avec ancienneté du 1^{er} août 1953, et *gardien de la paix, 3^e échelon* du 1^{er} novembre 1954 : M. Lesprit Henri ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} février 1954, avec ancienneté du 22 août 1953, et *gardien de la paix, 3^e échelon* du 1^{er} novembre 1954 : M. Alenda Claude ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 29 janvier 1954 : M. Féard Jean ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 2 février 1954 : M. Baron René ;

Gardiens de la paix, 1^{er} échelon du 12 avril 1954 : MM. Lebihan Roger et Bachelu André ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} mai 1954, avec ancienneté du 1^{er} février 1954 : M. Esquembre René ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 5 mai 1954, avec ancienneté du 2 décembre 1953 : M. Dominguez Alexandre ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 10 mai 1954, avec ancienneté du 5 décembre 1953 : M. Cartalade Guy ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 12 mai 1954 : M. Gonzalès Joaquim ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 24 mai 1954, avec ancienneté du 6 décembre 1953 : M. Lallemand Roger ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 25 mai 1954 : M. Gouvenaux Robert ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 29 mai 1954 : M. Dubernet René ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 30 juin 1954, avec ancienneté du 9 février 1954 : M. Martin Paul.

(Arrêtés directoriaux des 29 août, 1^{er}, 30 septembre, 5, 15, 20, 24, 28 et 31 octobre 1955.)

Sont nommés *surveillants stagiaires* :

Du 10 septembre 1955 : M. Millet Germain ;

Du 30 août 1955 : M. Tamburini Georges.

(Arrêtés directoriaux du 7 novembre 1955.)

Est nommé *gardien stagiaire* du 1^{er} juillet 1955 : M. Tamani Bouazza, n° 414. (Arrêté directorial du 8 octobre 1955.)

Sont nommés :

Du 1^{er} décembre 1955 :

Surveillant de 1^{re} classe : M. Pecullo Louis, *surveillant de 2^e classe* ;

Surveillant de 3^e classe : M. Raynaud André, *surveillant de 4^e classe* ;

Gardiens hors classe : MM. Rakibi Mohamed, n° 295, El Harissi Chaffai, n° 150, et Kardoud Miloud, n° 304, *gardiens de 1^{re} classe* ;

Du 1^{er} novembre 1955 :

Gardien hors classe : M. El Abide Bouchaïb, n° 248, *gardien de 1^{re} classe*.

(Arrêtés directoriaux des 4 et 5 novembre 1955.)

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2250, du 9 décembre 1955, page 1825.

Sont reclassés :

Au lieu de :

« *Officiers de police adjoints de 2^e classe, 3^e échelon* du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951 : MM. Griscelli Jules et Guerrero Edouard » ;

Lire :

« *Officiers de police adjoints, 3^e échelon.....* »

Au lieu de :

« *Officier de police adjoint de 2^e classe, 1^{er} échelon* du 1^{er} avril 1955, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1951, et *3^e échelon* du 1^{er} novembre 1953 : M. Marignan Louis » ;

Lire :

« *Officier de police adjoint, 1^{er} échelon.....* »

*
*

DIRECTION DES FINANCES.

Sont nommés :

Sous-directeur de classe exceptionnelle du 2 août 1955 : M. Georges Klein, *sous-directeur hors classe* ;

Contrôleur financier de 1^{re} classe du 2 août 1955 : M. André Pagès, *sous-directeur régional hors classe (1^{er} échelon)* ;

Sous-directeur hors classe du 1^{er} janvier 1956 : M. Robert Pellé, *chef de service adjoint de 1^{re} classe* ;

Sous-directeur de 1^{re} classe du 2 août 1955, avec ancienneté du 8 décembre 1955 : M. José Battle, *contrôleur financier de 2^e classe* ;

Contrôleur financier de 2^e classe du 1^{er} juin 1955, avec ancienneté du 6 février 1955 : M. Alfred Daure, *chef de service adjoint de 1^{re} classe*.

(Arrêtés résidentiels du 7 novembre 1955.)

Sont reclassés au service des perceptions, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Sous-directeur régional de 1^{re} classe du 1^{er} mars 1951, avec ancienneté du 4 octobre 1950, et à la *hors classe, 1^{er} échelon* de son grade du 1^{er} janvier 1953 : M. Cabiace Auguste ;

Chef de service de classe exceptionnelle du 1^{er} juin 1948, avec ancienneté du 4 janvier 1948, et *percepteur hors classe* du 1^{er} janvier 1953, avec ancienneté du 4 janvier 1948 : M. Garcia François ;

Chef de service de classe exceptionnelle du 1^{er} février 1950, avec ancienneté du 28 novembre 1948, et *percepteur hors classe* du 1^{er} juillet 1955, avec ancienneté du 28 novembre 1948 : M. Vaills Louis ;

Percepteur hors classe du 1^{er} avril 1948, avec ancienneté du 6 décembre 1947 : M. Llorca Raymond ;

Chef de service de classe exceptionnelle du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 17 février 1952 : M. Jauze Joseph ;

Sous-chef de service de 1^{re} classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 15 janvier 1952, et *chef de service de 2^e classe (1^{er} échelon)* du 15 janvier 1954 : M. Avanzati Maurice.

(Arrêtés directoriaux des 1^{er} septembre, 29 août, 3 et 6 septembre 1955.)

Est titularisé dans son emploi du 16 septembre 1955 et reclassé *agent de constatation et d'assiette, 3^e échelon* du 25 novembre 1954, avec ancienneté du 15 mai 1954 (bonifications pour services militaires : 9 mois 21 jours, et pour services civils : 3 ans 8 mois 10 jours) : M. Colonna Laurent, *agent de constatation et d'assiette stagiaire des impôts urbains*. (Arrêté directorial du 14 septembre 1955.)

Sont reclassés au service des perceptions, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Percepteur de 1^{re} classe (3^e échelon) du 1^{er} septembre 1950, avec ancienneté du 4 avril 1950, et *percepteur hors classe* du 4 novembre 1952 : M. Secchi René ;

Chef de service de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} octobre 1950, avec ancienneté du 14 septembre 1950, promu au *2^e échelon* de son grade du 14 février 1953 et à la *hors classe* du 14 juin 1955 : M. Raboisson Eugène ;

Chef de service de 1^{re} classe (2^e échelon) du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 29 décembre 1951, et promu à la *hors classe* du 29 mars 1954 : M. Fieschi Paul ;

Chef de service de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 5 août 1950, promu au 2^e échelon du 5 janvier 1953 et à la *hors classe* du 5 mai 1955 : M. Asselineau Raymond.

(Arrêtés directoriaux des 9 septembre, 27 octobre et 3 septembre 1955.)

Est rayé des cadres de l'administration chérifienne du 1^{er} janvier 1956 : M. Jean Barraud, sous-directeur de classe exceptionnelle au Maroc, administrateur civil de classe exceptionnelle, admis à faire valoir ses droits à la retraite dans la métropole. (Arrêté résidentiel du 7 novembre 1955.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954 : *inspecteur hors classe*, avec ancienneté du 27 mars 1951, et promu *inspecteur central de 2^e catégorie (1^{er} échelon)* du 11 avril 1953, avec ancienneté du 27 mars 1953 : M. Tramier Jean, inspecteur hors classe de l'enregistrement et du timbre. (Arrêté directorial du 12 octobre 1955.)

*
*
*

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

Sont promus du 1^{er} décembre 1955 :

Agent public de 2^e catégorie (8^e échelon) : M. Marchand Marcel, agent public de 2^e catégorie (7^e échelon) ;

Agent public de 3^e catégorie (4^e échelon) : M. Parra André, agent public de 3^e catégorie (3^e échelon) ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie (7^e échelon) : M. Mehdaoui Mohammed, sous-agent public de 1^{re} catégorie (6^e échelon) ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie (6^e échelon) : M. Bihicht Ahmed, sous-agent public de 1^{re} catégorie (5^e échelon) ;

Sous-agent public de 2^e catégorie (9^e échelon) : M. Bakka Tahar, sous-agent public de 2^e catégorie (8^e échelon) ;

Sous-agent public de 2^e catégorie (7^e échelon) : M. El Maati ben Mohamed, sous-agent public de 2^e catégorie (6^e échelon) ;

Sous-agent public de 2^e catégorie (6^e échelon) : M. Tazili Mohammed, sous-agent public de 2^e catégorie (5^e échelon) ;

Sous-agent public de 2^e catégorie (5^e échelon) : M. Chab Larbi, sous-agent public de 2^e catégorie (4^e échelon) ;

Sous-agent public de 3^e catégorie (7^e échelon) : M. Amezzourh Lyazid, sous-agent public de 3^e catégorie (6^e échelon) ;

Sous-agent public de 3^e catégorie (6^e échelon) : M. Abderrahmane ben El Mokhtar Demnati, sous-agent public de 3^e catégorie (5^e échelon) ;

Sous-agents publics de 3^e catégorie (5^e échelon) : MM. Chinoun Allal et Berrada Lahsèn, sous-agents publics de 3^e catégorie (4^e échelon).

(Arrêtés directoriaux des 9 et 19 novembre 1955.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Sont titularisés et nommés sous-agents publics de 3^e catégorie, 2^e échelon (*manœuvres non spécialisés*) du 1^{er} janvier 1951 :

Avec ancienneté du 1^{er} septembre 1947 : M. Halfi Abdeslem, agent journalier ;

Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1949 : M. Aïrout Lahsèn, agent journalier.

(Arrêtés directoriaux du 4 octobre 1955.)

Est titularisé et nommé *ingénieur subdivisionnaire de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 1^{er} août 1952 : M. Parr Hubert, ingénieur à contrat. (Arrêté directorial du 12 décembre 1955.)

Est titularisé et nommé *commis principal de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 20 juillet 1952 : M. Alioua Abdelhak, agent journalier. (Arrêté directorial du 28 septembre 1955.)

Sont titularisés et nommés du 1^{er} janvier 1954 :

Agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon (surveillant de travaux), avec ancienneté du 4 novembre 1950 : M. Pradal Maurice, agent journalier ;

Agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon (surveillant de chantier), avec ancienneté du 5 février 1951 : M. Sandoval Antonio, agent journalier.

(Arrêtés directoriaux des 5 et 23 septembre 1955.)

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2248, du 25 novembre 1955, page 1766.

Au lieu de :

« Sont titularisés et nommés *agents publics de 1^{re} catégorie (1^{er} échelon) (agents visiteurs de centre immatriculateur)* du 1^{er} janvier 1951 : MM. Lebejal Jacques et Salhi Seddik, agents temporaires. (Arrêtés directoriaux du 12 septembre 1955) » ;

Lire :

« Sont titularisés et nommés *agents publics de 1^{re} catégorie (1^{er} échelon) (agents visiteurs de centre immatriculateur)* du 1^{er} janvier 1955 : MM. Lebejal Jacques et Salhi Seddik, agents temporaires. (Arrêtés directoriaux du 12 septembre 1955.) »

*
*
*

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS.

Est nommé *chef de service de la mise en valeur et du génie rural* du 1^{er} novembre 1955 : M. Dutard Jacques, ingénieur principal du génie rural, 1^{er} échelon du cadre métropolitain, en service détaché. (Arrêté résidentiel du 10 décembre 1955.)

Est incorporée dans le cadre des commis en qualité de *commis de 1^{re} classe* du 1^{er} avril 1955, avec ancienneté du 1^{er} août 1954 : M^{me} Blin Marie, sténodactylographe de 3^e classe, au service topographique. (Arrêté directorial du 23 décembre 1955.)

Sont promus :

Infirmiers-vétérinaires de 1^{re} classe :

Du 1^{er} novembre 1955 : MM. Hmidi Mohammed, m^{le} 28, et Bourhima Ameer, m^{le} 38 ;

Du 1^{er} décembre 1955 : MM. Benbrahim Ahmed, m^{le} 21, et Dahdi Mohamed, m^{le} 41,

infirmiers-vétérinaires de 2^e classe ;

Infirmiers-vétérinaires de 2^e classe :

Du 1^{er} août 1955 : M. Sadane Mohammed, m^{le} 1 ;

Du 1^{er} octobre 1955 : M. Essoci el Arbi, m^{le} 8 ;

Du 1^{er} novembre 1955 : MM. Legsir Hammou, m^{le} 16, et Zidouh Tayebi, m^{le} 17 ;

Du 1^{er} décembre 1955 : M. Mzaïte Abdesslem, m^{le} 142,

infirmiers-vétérinaires de 3^e classe ;

Infirmier-vétérinaire de 3^e classe du 1^{er} novembre 1955 :

M. Chehbi Ali, m^{le} 117, infirmier-vétérinaire de 4^e classe.

(Arrêtés directoriaux des 8 et 12 décembre 1955.)

Est promu *chimiste en chef de 2^e classe* du 1^{er} décembre 1955 : M. Caby Jean-Baptiste, chimiste principal de 1^{re} classe. (Arrêté directorial du 6 décembre 1955 rapportant l'arrêté directorial du 12 septembre 1955.)

Est nommé, après concours, *adjoint technique stagiaire du génie rural* du 1^{er} juillet 1955 : M. Padiou Roger. (Arrêté directorial du 20 décembre 1955.)

Est acceptée du 1^{er} janvier 1956 la démission de son emploi offerte par M. Bousser Robert, professeur de 1^{re} classe à l'école marocaine d'agriculture. (Arrêté directorial du 30 novembre 1955.)

Sont révoqués de leur emploi du 1^{er} janvier 1956 : MM. Chaouket Mohammed, m^{le} 125, et Chaïbi Bouchaïb, m^{le} 20, infirmiers-vétérinaires de 3^e classe. (Arrêtés directoriaux du 29 novembre 1955.)

Est nommé, après concours, *ingénieur géomètre adjoint stagiaire* du 30 août 1955 : M. Macé Michel. (Arrêté directorial du 20 décembre 1955.)

Sont promus *ingénieurs topographes principaux, 1^{er} échelon* du 1^{er} décembre 1955 : MM. Reynaud Lucien et Vidal Maurice, ingénieurs topographes de 1^{re} classe au service topographique. (Arrêtés directoriaux du 10 décembre 1955.)

Est promu *contrôleur principal de classe exceptionnelle* du 1^{er} décembre 1955 : M. Nadal Gaston, contrôleur principal hors classe au service de la conservation foncière. (Arrêté directorial du 7 décembre 1955.)

Sont promus du 1^{er} décembre 1955 :

Secrétaire sténodactylographe, 4^e échelon : M^{me} Fabre Nicole, sténodactylographe, 3^e échelon ;

Commis de 1^{re} classe : M. Ferrandi Marien, commis de 2^e classe ;

Dactylographe, 3^e échelon : M^{me} Vitasse Liliane, dactylographe, 2^e échelon.

(Arrêtés directoriaux du 30 septembre 1955.)

Est nommé, avec dispense de stage, *ingénieur des services agricoles, 1^{er} échelon* du 15 octobre 1954 : M. Røderer Patrice, ingénieur-élève des services agricoles. (Arrêté directorial du 23 novembre 1955 rapportant l'arrêté directorial du 24 février 1955.)

Est placé en disponibilité du 1^{er} janvier 1956 : M. Peyroulet Jacques, ingénieur des services agricoles, 3^e échelon. (Arrêté directorial du 7 décembre 1955.)

Est nommé, pour ordre, *ingénieur des eaux et forêts de 2^e classe (1^{er} échelon)* du 1^{er} octobre 1955 : M. Gavalda Marcel-Jean-Marie, ingénieur des eaux et forêts de 2^e classe, 1^{er} échelon (cadre métropolitain). (Arrêté directorial du 25 novembre 1955.)

Sont recrutés et nommés *agents techniques stagiaires des eaux et forêts* :

Du 11 octobre 1955 : M. Detré Francis ;

Du 18 octobre 1955 : M. Jourda Simon.

(Arrêtés directoriaux des 21 novembre et 5 décembre 1955.)

Est titularisée et nommée, après concours, du 1^{er} février 1955, *dactylographe, 1^{er} échelon* : M^{me} Hyernat Renée, dactylographe temporaire. (Arrêté directorial du 21 mars 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} décembre 1952, avec ancienneté du 7 décembre 1949, et *commis principal de 1^{re} classe* du 1^{er} décembre 1952 (ancienneté et traitement) : M. Michiels Michel, commis de 1^{re} classe ;

Commis de 1^{re} classe du 1^{er} mai 1954, avec ancienneté du 14 mai 1950, et *commis principal de 3^e classe* du 1^{er} mai 1954, avec ancienneté du 14 juillet 1953 : M. Portuguez Jean, commis principal de 3^e classe ;

Commis de 2^e classe :

Du 1^{er} décembre 1952, avec ancienneté du 8 août 1950, *commis de 1^{re} classe* du 8 mars 1953 (ancienneté et traitement) et *commis principal de 3^e classe* du 25 septembre 1955 (ancienneté et traitement) : M. Issèle Jean, commis principal de 3^e classe ;

Du 1^{er} novembre 1953, avec ancienneté du 5 avril 1949, et *commis de 1^{re} classe*, avec ancienneté du 5 août 1952 : M. Bazin Jean, commis de 1^{re} classe ;

Du 1^{er} novembre 1953, avec ancienneté du 12 décembre 1951 : M. Orsolani Jacques, commis de 2^e classe ;

Chefs de district des eaux et forêts de 3^e classe :

Du 1^{er} mai 1953, avec ancienneté du 8 mars 1951, et nommé à la 2^e classe du 8 août 1953 (ancienneté et traitement) : M. Recalt Jean, chef de district de 2^e classe ;

Du 1^{er} décembre 1954, avec ancienneté du 16 juillet 1952, et nommé à la 2^e classe du 1^{er} décembre 1954, avec ancienneté du 16 juillet 1954 : M. Dubois Marcel ;

Du 1^{er} décembre 1954, avec ancienneté du 2 novembre 1951, et nommé à la 2^e classe du 1^{er} décembre 1954, avec ancienneté du 2 novembre 1953 : M. Nicolau Henri,

chefs de district de 3^e classe ;

Sous-chefs de district des eaux et forêts de 2^e classe :

Du 7 décembre 1952 (ancienneté et traitement) et à la 1^{re} classe du 7 février 1955 (ancienneté et traitement) : M. Laurelli Simon ;

Du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 4 juin 1952, et à la 1^{re} classe du 4 octobre 1954 (ancienneté et traitement) : M. Metge Henri ;

Du 4 novembre 1952 (ancienneté et traitement) et à la 1^{re} classe du 4 mai 1955 (ancienneté et traitement) : M. Burdallet Lucien, sous-chefs de district de 1^{re} classe ;

Du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 13 mai 1951, et nommé à la 1^{re} classe du 13 octobre 1953 (ancienneté et traitement) : M. Carion Paul, sous-chef de district de 2^e classe ;

Sous-chefs de district des eaux et forêts de 3^e classe :

Du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 24 juin 1952, et à la 2^e classe du 24 octobre 1954 (ancienneté et traitement) : M. Ott Alfred ;

Du 1^{er} septembre 1951, avec ancienneté du 30 avril 1950, et à la 2^e classe du 30 décembre 1952 (ancienneté et traitement) : M. Parsi Benoît,

sous-chefs de district de 2^e classe ;

Du 1^{er} mai 1955, avec ancienneté du 14 février 1954 : M. Guinle Célestin, sous-chef de district de 3^e classe ;

Agents techniques des eaux et forêts hors classe :

Du 1^{er} décembre 1947, avec ancienneté du 24 avril 1946 : M. Borrelli Jean ;

Du 1^{er} février 1948, avec ancienneté du 23 mars 1945 : M. Salvetti Jourdan ;

Du 1^{er} décembre 1947, avec ancienneté du 23 avril 1945 : M. Négroni Rémy ;

Du 1^{er} décembre 1950, avec ancienneté du 9 décembre 1949 : M. Garnier André ;

Du 1^{er} septembre 1948, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1947 : M. Arpajou Pierre ;

Du 1^{er} juin 1947, avec ancienneté du 10 septembre 1943 : M. Rameaux Henri ;

Du 1^{er} août 1947, avec ancienneté du 19 mai 1946 : M. Géraudy Maurice ;

Du 1^{er} janvier 1947, avec ancienneté du 13 juin 1944 : M. Falconetti Don César ;

Du 1^{er} décembre 1950, avec ancienneté du 22 mars 1950 : M. Maisonneuve Georges ;

Du 1^{er} juillet 1947, avec ancienneté du 6 mai 1943 : M. Desanti Antoine ;

Du 1^{er} décembre 1948, avec ancienneté du 10 décembre 1947 : M. Maniccia Paul ;

Du 1^{er} mars 1948, avec ancienneté du 3 février 1947 : M. Le Reste Guillaume ;

Du 1^{er} juillet 1949, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1948 : M. Voland Robert ;

Du 1^{er} juillet 1947, avec ancienneté du 17 mai 1946 : M. Lahure Henri ;

Du 11 juillet 1952, avec ancienneté du 13 novembre 1951 : M. Truc Lucien ;

Du 1^{er} septembre 1949, avec ancienneté du 22 mai 1948 : M. Carroi Maurice ;

Du 1^{er} janvier 1950, avec ancienneté du 29 novembre 1945 : M. Brossard Baptiste ;

Du 1^{er} mai 1951, avec ancienneté du 15 mai 1950 : M. Berthelot Georges ;

Du 1^{er} novembre 1949, avec ancienneté du 18 avril 1949 : M. Caraès Auguste ;

Du 1^{er} mars 1949, avec ancienneté du 15 mai 1946 : M. Charpin Ferdinand ;

Du 3 février 1950, avec ancienneté du 16 janvier 1949 : M. Nevisas André ;

Du 1^{er} juillet 1950, avec ancienneté du 10 juillet 1949 : M. Lamarque Marcel ;

Du 1^{er} avril 1950, avec ancienneté du 29 mars 1948 : M. Dubois Robert ;

Du 1^{er} septembre 1949, avec ancienneté du 6 juin 1948 : M. Rouché Georges ;

Du 13 avril 1954, avec ancienneté et traitement : M. Léonetti André ;

Du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 septembre 1951 : M. Herrbach Gabriel ;

Du 15 avril 1953, avec ancienneté et traitement : M. Jaspard Guy ;

Du 3 août 1952, avec ancienneté et traitement : M. Le Marchand André ;

agents techniques hors classe ;

Agents techniques des eaux et forêts de 1^{re} classe :

Du 1^{er} mai 1953, avec ancienneté du 13 septembre 1951, et à la hors classe du 13 juin 1954 (ancienneté et traitement) : M. Jalade Robert ;

Du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 15 janvier 1952, et à la hors classe du 18 mars 1954 (ancienneté et traitement) : M. Benoît Pierre ;

Du 16 janvier 1953, avec ancienneté et traitement, et à la hors classe du 16 mars 1955 (ancienneté et traitement) : M. Ferrier Serge ;

Du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 2 juin 1952, et à la hors classe du 27 septembre 1954 (traitement et ancienneté) : M. Mattei Jourdan,

agents techniques hors classe ;

Agent technique des eaux et forêts de 3^e classe du 1^{er} mai 1953, avec ancienneté du 6 octobre 1951, et à la 2^e classe du 6 janvier 1954 (ancienneté et traitement) : M. Fabre René-Joseph, agent technique de 2^e classe.

(Arrêtés directoriaux des 28, 29, 31 octobre, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 17 et 28 novembre 1955.)

M. Gaussen Pierre-Michel, agent technique stagiaire des eaux et forêts, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres du personnel de l'administration des eaux et forêts et de la conservation des sols du 16 novembre 1955. (Arrêté directorial du 8 novembre 1955.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Sont titularisés et nommés :

Cavaliers des eaux et forêts de 8^e classe :

Du 1^{er} janvier 1955, reclassé à la même date cavalier de 6^e classe, avec ancienneté du 11 mars 1951, et nommé à la 5^e classe à la même date : M. Outaleb Larbi ;

Du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 20 mars 1951, et nommé à la 7^e classe à la même date : M. Salih Brahim ;

Du 1^{er} juillet 1955, et reclassé cavalier de 7^e classe à la même date, avec ancienneté du 7 décembre 1952 : M. Bourhanou Mohammed ;

Du 1^{er} août 1955, et reclassé cavalier de 7^e classe à la même date, avec ancienneté du 7 janvier 1953 : M. Nouaji Salah ;

Cavalier de 6^e classe, avec ancienneté du 23 juin 1955 : M. Wahi Rahou bel Hadj,

agents journaliers et temporaires des eaux et forêts.

(Arrêtés directoriaux des 24 mai, 25 juin, 2 juillet et 24 octobre 1955.)

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2249, du 2 décembre 1955, page 1803.

Sont réintégrés... :

Au lieu de :

« Inspecteur adjoint de l'agriculture de 4^e classe du 10 octobre 1955 : M. Fouquet Jean » ;

Lire :

« Inspecteur adjoint de l'agriculture de 4^e classe du 1^{er} octobre 1955 : M. Fouquet Jean. »

*
*
*

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Est nommé, pour ordre, inspecteur de 1^{re} classe du service de la jeunesse et des sports du 1^{er} janvier 1955 : M. Leveugle Jean, inspecteur de 1^{re} classe, en service détaché au Maroc. (Arrêté directorial du 1^{er} septembre 1955.)

Sont nommés :

Professeurs licenciés :

Du 1^{er} janvier 1955 :

1^{er} échelon :

Avec 3 mois d'ancienneté : M^{me} Terrier de la Chaise Mary-vonne ;

Avec 1 an d'ancienneté : M^{mes} Olier Simone et Grandjean Paulette ;

Avec 1 an 3 mois d'ancienneté : M^{lle} Loin Suzanne ;

Avec 3 mois d'ancienneté : M^{lle} Irvoas Denise ;

Avec 2 ans 1 mois d'ancienneté : M^{me} Cervantès Madeleine ;

2^e échelon :

Avec 1 an 2 mois 27 jours d'ancienneté : M. Ruy François ;

Sans ancienneté : M^{me} Bensadoun Francine ;

Du 1^{er} avril 1955 :

Professeur licencié, 1^{er} échelon, avec 1 an 3 mois d'ancienneté : M^{me} Zaidner Claudette ;

Institutrice de 2^e classe : M^{me} Gay Odette ;

Institutrice de 6^e classe, avec 1 an d'ancienneté : M^{me} Saphar Micheline ;

Agent public de 1^{re} catégorie (1^{er} échelon) : M. Kalfèche André ;

Agent public de 2^e catégorie (1^{er} échelon) : M. Salavers Ferdinand ;

Agents publics de 3^e catégorie (1^{er} échelon) : MM. Bicchieray François, Kaci Menouar, M^{mes} Henaux Octavie et Hickel Germaine ;

Agents publics de 4^e catégorie (1^{er} échelon) : M^{mes} Loustaau Juliette et Pérez Marie ;

Agent public de 1^{re} catégorie (1^{er} échelon) du 1^{er} août 1955 : M^{me} Labry Simone.

(Arrêtés directoriaux des 2, 8, 17, 22, 30 novembre, 7, 12 et 15 décembre 1955.)

Sont nommés du 1^{er} octobre 1955 :

Professeurs licenciés :

1^{er} échelon :

Sans ancienneté : M. Thibault Georges ;

Avec 1 an d'ancienneté : MM. Bauzou André, Jover Hubert, Guéry Jean, Soleillant Guy, M^{mes} Schneider Colette, Pla Denise, Racine Simone, Mauduit Ghislaine, Loisel Andrée, Gravier Danielle et Culioli Marie ;

Avec 2 ans d'ancienneté : MM. Claisse Georges, Cordier Georges, Piolle Jacques, Martres Armand et M^{me} Chapin Madeleine ;

Avec 1 an 8 mois d'ancienneté : M^{lle} Pouget Janine ;

Avec 1 an 9 mois d'ancienneté : MM. Lozac'h Jean et Benzaquen Lydia ;

Avec 2 ans 9 mois d'ancienneté : M^{me} Jacquemet Geneviève ;

2^e échelon :

Avec 4 mois 2 jours d'ancienneté : M^{lle} Brazier Lucette ;

Avec 6 mois d'ancienneté : M^{me} Folacci Suzanne ;

Avec 10 mois d'ancienneté : M^{me} Riou Louise ;

8^e échelon, avec 6 ans 3 mois d'ancienneté : M. Lafourti Jean ;

Professeur chargé de cours d'arabe, 1^{er} échelon, avec 1 an d'ancienneté : M. Halim Abdelkrim ;

Chargés d'enseignement :

1^{er} échelon :

Avec 11 mois 23 jours d'ancienneté : M. Cresson Bernard ;

Avec 11 mois 28 jours d'ancienneté : M. Chanut Gérard ;

Avec 1 an d'ancienneté : M. Ganancia Marcel ;

Avec 2 ans d'ancienneté, et promu chargé d'enseignement, 2^e échelon du 1^{er} décembre 1955 : M. Poli Antoine ;

Avec 1 an 9 mois d'ancienneté : M. Michel Gilbert ;

2^e échelon, avec 9 mois d'ancienneté : M. Monfort Henri ;

3^e échelon, avec 1 an 5 mois 15 jours d'ancienneté : M^{me} Vieljeuf Anna.

(Arrêtés directoriaux des 2, 5, 10, 22, 23, 26, 30 novembre, 1^{er}, 7 et 20 décembre 1955.)

Sont nommés du 1^{er} octobre 1955 :

Instituteurs et institutrices stagiaires : MM. Béchet Paul, Bichri Ahmed, Burési Jean, Amor Larbi, Quisefit André, Maroihi Lahsèn, El Mazini Abdelkader, Combessis Pierre, Bailleul Louis, Grati Bényounès, Lastapis Jacques, Becker Yves, Billand Georges, Dauce Jean, Combe Gérard, Colonna Dominique, Forte Alphonse, Laval Roger, Lefèvre Jean-Claude, Leblanc Michel, Massart Claude, Terras Georges ; M^{mes} et M^{les} Pageaut Josette, Nayrac Henriette, Stève Marie-Thérèse, Litas Michèle et Lucchi Elyette ;

Institutrices et instituteurs de 6^e classe :

Avec 2 ans 8 mois 1 jour d'ancienneté : M^{lle} Mouhet Claire ;

Avec 9 mois d'ancienneté : MM. May André, Laffont Maurice, M^{mes} Jarrot Alice et Martin Odile ;

Avec 1 an 9 mois d'ancienneté : M^{lle} Legeay Marcelle et M^{me} Dumoulin Suzette ;

Institutrice de 5^e classe avec 2 ans 9 mois d'ancienneté : M^{me} Recoules Huguette ;

Instituteurs de 3^e classe :

Avec 1 an 9 mois d'ancienneté : M. Martin Guy ;

Avec 2 ans 9 mois d'ancienneté : M. Nardini René ;

Instituteur et institutrice hors classe :

Avec 1 an 9 mois d'ancienneté : M. Dequaire Michel ;

Avec 4 ans 9 mois d'ancienneté : M^{me} Souard Marie ;

Instituteurs et institutrices stagiaires (cadre particulier) : MM. et M^{mes} Chareq Mohammed, Désiré Claude, Bertrand Claude, Absi Alami, Marion Jacques, Pagès Robert, Millac Paule, Bouchta Houmad, Marcel Pierrette, Blanc Josette, Antona Françoise, Gonzalès Renée et Ceccaldi Lina ;

Institutrice de 6^e classe (cadre particulier) : M^{me} Hassaine Daouadji Kheira.

(Arrêtés directoriaux des 14, 21, 22, 30 novembre, 2, 8, 9, 13, 15, 16 et 20 décembre 1955.)

Sont nommées institutrices stagiaires du 15 octobre 1955 : M^{lles} Bensoussan Rolande, Campredon Fernande, Bihazar Andrée, El Bhar Annie, Claverie Noëlle, Béchet Mireille, Haschar Micheline, Hickel Marcelle, Soler Josette, Trinquier Marguerite, Sarfati Francine, Larédo Cécile, Paris Monique, Roumailhac Marie-Antoinette, Lion Hélène et Laget Jacqueline. (Arrêtés directoriaux du 20 décembre 1955.)

Est nommé chargé d'enseignement, 2^e échelon du 1^{er} novembre 1955, avec 1 an d'ancienneté : M. Belmoukaddem Mohammed. (Arrêté directorial du 30 novembre 1955.)

Sont reclassés au titre du dahir du 4 décembre 1954 :

Directeur licencié (9^e échelon) du 21 juillet 1952 : M. Deverdun Gaston ;

Professeurs agrégés du 21 juillet 1952 :

5^e échelon, avec 2 ans 2 mois 17 jours d'ancienneté, et promu au 6^e échelon du 1^{er} décembre 1952 : M. Dehan Marcel ;

7^e échelon, avec 11 mois 14 jours d'ancienneté, et promu au 8^e échelon du 1^{er} mars 1954 : M. Bendahan Joseph ;

9^e échelon, avec 2 ans 4 mois 24 jours : M. Lusinchi Don Bernardin ;

Professeurs licenciés, 8^e échelon du 21 juillet 1952 :

Avec 2 ans 1 mois 14 jours d'ancienneté, et promu au 9^e échelon du 1^{er} janvier 1953 : M. Bafail Yves ;

Avec 2 ans 9 mois 7 jours d'ancienneté, et promu au 9^e échelon à la même date, avec 3 mois 7 jours d'ancienneté : M. Escudier Jean ;

Avec 1 an 1 mois 5 jours d'ancienneté, et promu au 9^e échelon du 1^{er} mars 1954 : M. Caverivière Robert ;

Avec 4 ans 4 mois 25 jours d'ancienneté, et promu au 9^e échelon de la même date, avec 1 an 1 mois 25 jours d'ancienneté : M. Cécile Charles ;

Avec 3 ans 4 mois 16 jours d'ancienneté, et promu au 9^e échelon de la même date, avec 10 mois 16 jours d'ancienneté : M. Boscheron Guy ;

Avec 1 an 7 mois 15 jours d'ancienneté, et promu au 9^e échelon du 1^{er} octobre 1953 : M. Thémia Rémy ;

Avec 3 ans 7 mois 23 jours d'ancienneté, et promu au 9^e échelon de la même date, avec 10 mois 23 jours d'ancienneté : M. Scavino Charles ;

Professeurs licenciés ou certifiés, 7^e échelon du 21 juillet 1952 :

Avec 3 ans 6 mois 2 jours d'ancienneté, promu au 8^e échelon de la même date, avec 1 an 2 jours d'ancienneté, et au 9^e échelon du 1^{er} février 1954 : M. Andréani Gilbert ;

Avec 1 an 22 jours d'ancienneté, et promu au 8^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Auvrai Charles ;

Avec 2 ans 8 mois 25 jours d'ancienneté, et promu au 8^e échelon de la même date, avec 25 jours d'ancienneté : M. Fabre Charles ;

Avec 11 mois 17 jours d'ancienneté, et promu au 8^e échelon du 1^{er} mars 1954 : M. Constant Jacques ;

Avec 2 ans 1 mois 1 jour d'ancienneté, et promu au 8^e échelon du 1^{er} février 1953 : M. Bibasse Martin ;

Avec 1 an 10 mois 22 jours d'ancienneté, et promu au 8^e échelon du 1^{er} mars 1953 : M. Berlan Henri ;

Avec 2 ans 8 mois 15 jours d'ancienneté, et promu au 8^e échelon de la même date, avec 2 mois 15 jours d'ancienneté : M. Bernolle Raymond ;

Avec 3 ans 2 mois 28 jours d'ancienneté, et promu au 8^e échelon de la même date, avec 7 mois 28 jours d'ancienneté, et au 9^e échelon du 1^{er} juin 1954 : M. Solères Gaston ;

Avec 1 an 4 mois 22 jours d'ancienneté, et promu au 8^e échelon du 1^{er} avril 1954 : M. Riche Maurice ;

Avec 1 an 5 mois 24 jours d'ancienneté, et promu au 8^e échelon du 1^{er} octobre 1953 : M. Mougel Georges ;

Professeurs licenciés, 6^e échelon du 21 juillet 1952 :

Avec 2 ans 3 mois 22 jours d'ancienneté, et promu au 7^e échelon du 1^{er} octobre 1952 : M. Vales Edmond ;

Avec 1 an 2 mois d'ancienneté, et promu au 7^e échelon du 1^{er} avril 1954 : M. Nicolas René ;

Professeurs licenciés, 5^e échelon du 21 juillet 1952 :

Avec 2 ans 2 mois 21 jours d'ancienneté, et promu au 6^e échelon du 1^{er} novembre 1952 : M. Flandre Marcel ;

Avec 3 ans 1 mois 18 jours d'ancienneté, et promu de la même date au 6^e échelon, avec 3 mois 18 jours d'ancienneté : M. Reynier Jean ;

Avec 1 an 5 mois d'ancienneté, et promu au 6^e échelon du 1^{er} septembre 1953 : M. de Kandyba Nicolas ;

Avec 2 ans 5 mois 23 jours d'ancienneté, et promu au 6^e échelon du 1^{er} novembre 1952 : M. Magnaschi Georges ;

Avec 1 an 7 mois 13 jours d'ancienneté, et promu au 6^e échelon du 1^{er} septembre 1953 : M. Martinet Guy ;

Professeur licencié, 4^e échelon, avec 1 an 2 mois 20 jours d'ancienneté, et promu au 5^e échelon du 1^{er} février 1954 : M. Béliard Charles ;

Professeur certifié, 3^e échelon, avec 3 ans 9 mois 13 jours d'ancienneté, promu au 4^e échelon de la même date, avec 10 mois 25 jours d'ancienneté, et au 5^e échelon le 1^{er} juin 1954 : M. Pessa Robert ;

Professeur licencié, 2^e échelon, avec 2 ans 5 mois 1 jour d'ancienneté, promue au 3^e échelon de la même date, avec 2 ans 1 jour d'ancienneté, et au 4^e échelon du 1^{er} mai 1955 : M^{me} Barate Georgette ;

Sous-intendants du 21 juillet 1952 :

6^e échelon, avec 2 ans 14 jours d'ancienneté, et promu au 7^e échelon du 1^{er} février 1953 : M. Lacroix Adolphe ;

3^e échelon, avec 2 ans 9 mois 19 jours d'ancienneté, promu au 4^e échelon de la même date, avec 5 mois 19 jours d'ancienneté, et au 5^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : M. Darmon Gilbert ;

Surveillants généraux du 21 juillet 1952 :

5^e échelon, avec 2 ans 4 mois 17 jours d'ancienneté, et promu au 6^e échelon du 4 mars 1954 : M. Casanova Marius ;

7^e échelon, avec 10 mois 20 jours d'ancienneté, et promu au 8^e échelon du 1^{er} septembre 1954 : M. Grobhen Jean ;

8^e échelon, avec 7 ans 2 mois 2 jours d'ancienneté : M. Balan Roger ;

Professeurs techniques adjoints du 21 juillet 1952 :

6^e échelon, avec 2 ans 2 jours d'ancienneté, et promu au 7^e échelon du 1^{er} novembre 1953 : M. Madru Louis ;

7^e échelon, avec 3 ans 6 mois 26 jours d'ancienneté, et promu au 8^e échelon de la même date, avec 6 mois 26 jours d'ancienneté : M. Barré Jean ;

7^e échelon, avec 2 ans 6 mois 23 jours d'ancienneté, et promu au 8^e échelon du 1^{er} janvier 1953 : M. Favier François ;

Chargé d'enseignement, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec 1 an 2 mois 3 jours d'ancienneté, et promu au 6^e échelon du 1^{er} septembre 1954 : M. Tur Joseph ;

Professeur d'éducation physique et sportive, 8^e échelon du 21 juillet 1952, avec 1 an 11 mois 23 jours d'ancienneté, et promu au 9^e échelon du 1^{er} février 1953 : M. Jaur Henri ;

Répétiteurs surveillants de 1^{er} ordre du 21 juillet 1952 :

De 2^e classe, avec 1 an 10 mois 17 jours d'ancienneté, et promu à la 1^{re} classe du 1^{er} décembre 1953 : M. Charvet René ;

De 3^e classe, avec 2 ans 9 mois 10 jours d'ancienneté, et promu à la 2^e classe du 1^{er} février 1953 : M. Serra Sauveur ;

Répétiteurs-surveillants de 3^e classe (2^e ordre) du 21 juillet 1952 :

Avec 2 ans 6 mois 4 jours d'ancienneté, et promu à la 2^e classe du 1^{er} avril 1953 : M. Lacroix Georges ;

Avec 2 ans 2 mois 24 jours d'ancienneté, et promu à la 2^e classe du 1^{er} juin 1953 : M. Pessa Hesri ;

Avec 1 an 2 mois 24 jours d'ancienneté, promu à la 3^e classe (1^{er} ordre) du 1^{er} octobre 1953, avec ancienneté du 27 avril 1951, et promu à la 2^e classe (1^{er} ordre) du 1^{er} mai 1954 : M. Fonseca André ;

Répétiteurs surveillants de 4^e classe du 21 juillet 1952 :

Avec 3 ans 2 mois 4 jours d'ancienneté, et promu à la 3^e classe de la même date, avec 2 mois 4 jours d'ancienneté : M. Pujol Jean ;

Avec 11 mois 17 jours d'ancienneté, et promu à la 3^e classe du 1^{er} novembre 1954 : M. Venzal Jean ;

Répétiteurs surveillants de 5^e classe (2^e ordre) du 21 juillet 1952 :

Avec 2 ans 23 jours d'ancienneté, et promu à la 4^e classe du 1^{er} juillet 1953 : M. Rickwaert Henri ;

Avec 1 an 7 mois 29 jours d'ancienneté, et promu à la 4^e classe du 1^{er} mars 1954 : M. Alerini Jean.

(Arrêtés directoriaux des 13, 17, 18, 20, 22, 26, 31 octobre et 2 novembre 1955.)

*
* *

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE.

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Médecin principal de 3^e classe du 1^{er} juin 1951 et du 29 janvier 1950 pour l'ancienneté (rappel pour services de guerre : 1 an 4 mois 2 jours), *médecin principal de 2^e classe* du 21 juillet 1952 et du 1^{er} mai 1952 pour l'ancienneté, et promu *médecin principal de 1^{re} classe* du 1^{er} août 1954 : M. Perrin Hubert, médecin principal de 2^e classe ;

Médecin principal de 2^e classe du 1^{er} juin 1951 et du 28 juillet 1950 pour l'ancienneté (rappel pour services de guerre : 10 mois 3 jours), et *médecin principal de 1^{re} classe* du 1^{er} mars 1953 : M. Callier Jean, médecin principal de 1^{re} classe ;

Adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'État) du 19 septembre 1949 (rappel pour services de guerre : 1 an 2 mois 12 jours), et promu *adjoint principal de santé de 3^e classe (cadre des diplômés d'État)* du 1^{er} juillet 1953 : M. Delpas Raymond, adjoint principal de santé de 3^e classe, diplômé d'État ;

Adjoint de santé de 3^e classe (cadre des diplômés d'État) du 15 juillet 1949 (rappel pour services de guerre : 11 mois 16 jours), *adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'État)* du 21 juillet 1952 et du 15 avril 1952 pour l'ancienneté, et promu *adjoint de santé de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1955 : M. Demassias Jean, adjoint de santé de 1^{re} classe, diplômé d'État ;

Adjoint de santé de 3^e classe (cadre des non diplômés d'État) du 18 mars 1949 (rappel pour services de guerre : 10 mois 13 jours), *adjoint de santé de 3^e classe (cadre des diplômés d'État)* du 1^{er} avril 1954 et du 8 décembre 1951 pour l'ancienneté, et promu *adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'État)* du 1^{er} septembre 1954 : M. Dumoulin Julien, adjoint de santé de 2^e classe, diplômé d'État ;

Adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des non diplômés d'État) du 6 décembre 1947 (rappel pour services de guerre : 11 mois 25 jours) : M. Lepron Joseph, adjoint de santé de 1^{re} classe, non diplômé d'État ;

Adjoint de santé de 2^e classe (cadre des non diplômés d'État) du 11 janvier 1949 (rappel pour services de guerre : 1 an 9 mois 20 jours), et promu *adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des non diplômés d'État)* du 21 juillet 1952 et du 11 novembre 1951 pour l'ancienneté : M. Mauget Albert, adjoint de santé de 1^{re} classe, non diplômé d'État ;

Adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des non diplômés d'État) du 1^{er} septembre 1949 (rappel pour services de guerre : 1 an 1 mois 15 jours), et promu *adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des non diplômés d'État)* du 1^{er} juillet 1952 : M. Ortéga Antoine, adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des non diplômés d'État) ;

Adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des non diplômés d'État) du 8 juin 1950 (rappel pour services de guerre : 1 an 23 jours) : M. de Gouveia-Ferreira Alfred, adjoint de santé de 1^{re} classe, non diplômé d'État.

(Arrêtés directoriaux des 28 octobre, 15, 21 novembre et 16 décembre 1955.)

L'ancienneté dans le grade de *commis chef de groupe de 2^e classe* de M. Taddei Jean est reportée du 1^{er} novembre 1950 au 4 juin 1950 (rappel pour services de guerre : 4 mois 27 jours). L'intéressé, reclassé *commis chef de groupe de 1^{re} classe* du 21 juillet 1952 et du 4 juillet 1952 pour l'ancienneté, est promu *commis chef de groupe hors classe* du 1^{er} août 1954.

L'article premier de la décision portant admission de M. Taddei Jean à la retraite est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de : « M. Taddei Jean, commis chef de groupe de 1^{re} classe » ;

Lire : « M. Taddei Jean, commis chef de groupe hors classe du 1^{er} août 1954 (indice 270). »

(Arrêté directorial du 10 août 1955.)

Est annulée la décision du 11 octobre 1955 plaçant M^{lle} Clabaut Mireille, commis de 2^e classe, dans la position de disponibilité du 15 octobre 1955.

M^{lle} Clabaut Mireille, commis de 2^e classe, est placée dans la position de disponibilité pour convenances personnelles du 16 octobre 1955.

(Arrêté directorial du 16 décembre 1955.)

Est promue dactylographe, 4^e échelon du 1^{er} décembre 1955 M^{me} Tilmant Paulette, dactylographe, 3^e échelon. (Arrêté directorial du 11 octobre 1955.)

La décision du 3 juin 1955 portant recrutement de M^{me} Mas Madeleine, en qualité de médecin stagiaire du 1^{er} avril 1955, est annulée.

Est recrutée du 1^{er} avril 1955 médecin de 3^e classe, sans ancienneté, et dispensée de stage : M^{me} Mas Madeleine.

(Arrêté directorial du 23 septembre 1955.)

Est recrutée du 4 novembre 1955 adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'Etat) : M^{lle} Loustalet Odette. (Arrêté directorial du 8 novembre 1955.)

La décision du 31 octobre 1955 plaçant M^{me} Laurent Germaine, assistante sociale de 5^e classe, dans la position de disponibilité du 20 novembre 1955, est annulée.

M^{me} Laurent Germaine, assistante sociale de 5^e classe, est placée dans la position de disponibilité pour convenances personnelles du 20 décembre 1955.

(Arrêté directorial du 23 novembre 1955.)

Est incorporée dans le cadre des assistantes sociales de 4^e classe du 1^{er} mai 1955 : M^{lle} Rubin Madeleine, assistante sociale à contrat assimilée à assistante sociale de 4^e classe. (Arrêté directorial du 1^{er} août 1955.)

Sont reclassés, au titre du dahir du 4 décembre 1954 :

Adjoint spécialiste de santé de 2^e classe du 29 janvier 1948 (majoration pour services de guerre : 2 ans 4 mois 5 jours), reclassé à la 1^{re} classe de son grade du 21 juillet 1952 et du 25 octobre 1950 pour l'ancienneté, et promu hors classe, 1^{er} échelon du 1^{er} juillet 1953 : M. Albert Joseph, adjoint spécialiste de santé hors classe, 1^{er} échelon ;

Adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'Etat) du 18 décembre 1949 (majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois 13 jours), et reclassé adjoint principal de santé de 3^e classe du 18 septembre 1952 : M. Chautard Antoine, adjoint principal de santé de 3^e classe, diplômé d'Etat ;

Adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'Etat) du 25 avril 1951 (majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois 6 jours), et reclassé adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'Etat) du 1^{er} février 1954 : M. Fournex René, adjoint de santé de 1^{re} classe, diplômé d'Etat ;

Adjoint de santé de 4^e classe (cadre des non diplômés d'Etat) du 1^{er} novembre 1949 (majoration pour services de guerre : 1 an 1 mois 26 jours), reclassé à la 3^e classe de son grade du 21 juillet 1952 et du 1^{er} mai 1952 pour l'ancienneté, et promu adjoint de santé de 2^e classe (cadre des non diplômés d'Etat) : M. Riobé Jacques, adjoint de santé de 4^e classe, non diplômé d'Etat ;

Adjoint de santé de 3^e classe (cadre des non diplômés d'Etat) du 26 février 1951 (majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois 5 jours) : M. Estrade Jacques, adjoint de santé de 3^e classe, non diplômé d'Etat ;

Adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'Etat) du 17 mai 1951 pour l'ancienneté (majoration pour services de guerre : 9 mois 22 jours), et promue adjointe de santé de 4^e classe (cadre des diplômées d'Etat) du 19 mars 1954 et du 17 novembre 1953 pour l'ancienneté : M^{lle} Babron Paule, adjointe de santé de 5^e classe, diplômée d'Etat.

(Arrêtés directoriaux des 16 septembre, 7, 11, 12 octobre, 15 novembre et 20 décembre 1955.)

Est promue sage-femme de 4^e classe du 1^{er} décembre 1955 : M^{me} Teppa Aline, sage-femme de 5^e classe. (Arrêté directorial du 1^{er} octobre 1955.)

Est réintégrée dans ses cadre et classe du 1^{er} octobre 1955 : M^{lle} Dutrieux Anne-Marie, assistante sociale de 3^e classe en disponibilité. (Arrêté directorial du 31 octobre 1955.)

Sont recrutés :

Sage-femme de 5^e classe du 1^{er} décembre 1955 : M^{lle} Saint-André Claudine ;

Adjointes de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'Etat) du 1^{er} novembre 1955 : M^{lles} Llongarrin Jeannine et Leloutre Yvette ;

Adjoint de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'Etat) du 1^{er} novembre 1955 : M. Belhani Kaddour.

(Arrêtés directoriaux des 24 octobre, 16, 21 novembre et 12 décembre 1955.)

Est placée dans la position de disponibilité pour convenances personnelles du 1^{er} décembre 1955 : M^{me} Marc Barbara, assistante sociale de 6^e classe. (Arrêté directorial du 25 novembre 1955.)

Sont reclassés, au titre de l'arrêté viziriel du 8 décembre 1954 :

Médecin principal de 2^e classe du 5 avril 1951 (bonification pour services de guerre : 4 mois 26 jours), et médecin principal de 1^{re} classe du 1^{er} septembre 1953 : M. Carbou Antoine, médecin principal de 1^{re} classe ;

Médecin principal de 2^e classe du 1^{er} mai 1951 et du 29 mai 1950 pour l'ancienneté (bonification pour services de guerre : 11 mois 2 jours), et médecin principal de 1^{re} classe du 1^{er} décembre 1952 : M. Tonellot Louis, médecin principal de 1^{re} classe ;

Médecin principal de 2^e classe du 1^{er} avril 1952 et du 10 mars 1951 pour l'ancienneté (bonification pour services de guerre : 1 an 21 jours), et médecin principal de 1^{re} classe du 1^{er} juillet 1953 : M. Garnier Raymond, médecin principal de 1^{re} classe ;

Médecin principal de 2^e classe du 1^{er} janvier 1952 et du 29 avril 1950 pour l'ancienneté (bonification pour services de guerre : 1 an 8 mois 2 jours), et médecin principal de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1953 : M. Roussy Jacques, médecin principal de 1^{re} classe ;

Médecin principal de 3^e classe du 1^{er} juin 1951 et du 24 septembre 1950 pour l'ancienneté (bonification pour services de guerre : 8 mois 7 jours), et médecin principal de 2^e classe du 1^{er} août 1953 : M. Sole Louis, médecin principal de 2^e classe ;

Médecin principal de 3^e classe du 1^{er} avril 1951 et du 10 avril 1950 pour l'ancienneté (bonification pour services de guerre : 11 mois 21 jours), et médecin principal de 2^e classe du 1^{er} janvier 1953 : M. Lami Marcel, médecin principal de 2^e classe du 1^{er} décembre 1953 ;

Médecin de 2^e classe du 1^{er} juillet 1951 et du 8 juillet 1950 pour l'ancienneté (bonification pour services de guerre : 11 mois 23 jours), et médecin de 1^{re} classe du 1^{er} octobre 1952 : M. Costalat Pierre, médecin de 1^{re} classe ;

Médecin de 2^e classe du 23 décembre 1952 et du 8 août 1952 pour l'ancienneté (bonification pour services de guerre : 3 mois 12 jours), et médecin de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1955 : M. de Tienda y de Robert de Lafrègyre François, médecin de 1^{re} classe ;

Médecin de 2^e classe du 1^{er} novembre 1949 et du 3 mai 1949 pour l'ancienneté (bonification pour services de guerre : 5 mois 28 jours), et *médecin de 1^{re} classe* du 21 juillet 1952 et du 1^{er} avril 1952 pour l'ancienneté : M. Terrasse Jacques, médecin de 1^{re} classe ;

Médecin de 3^e classe du 9 avril 1952 et du 19 février 1952 pour l'ancienneté (bonification pour services de guerre : 1 mois 18 jours), et *médecin de 2^e classe* du 1^{er} mai 1954 : M. Vigouroux Jean, médecin de 2^e classe.

(Arrêtés directoriaux des 24, 26 septembre, 28 et 31 octobre 1955.)

Est promu *médecin principal de 2^e classe* du 1^{er} juin 1955 : M. Henriet Emile, médecin principal de 3^e classe. (Arrêté directorial du 8 octobre 1955.)

Est incorporée dans le cadre des *assistances sociales de 5^e classe* du 1^{er} mai 1955 et du 1^{er} janvier 1954 pour l'ancienneté : M^{lle} Conan Anne-Marie, assistante sociale de 6^e classe. (Arrêté directorial du 23 novembre 1955.)

Est reclassée *assistante sociale de 5^e classe* du 30 septembre 1950 (bonification pour services de guerre : 9 mois 1 jour), et *assistante sociale de 4^e classe* du 1^{er} mai 1953 : M^{me} Abat Odette, assistante sociale de 4^e classe. (Arrêté directorial du 7 octobre 1955.)

Sont nommées *adjointes de santé de 5^e classe (cadre des non diplômées d'Etat)* :

Du 1^{er} octobre 1954 : M^{lle} Croizet Jacqueline ;

Du 1^{er} octobre 1955 : M^{me} Sanchez Nicole,

adjointes de santé temporaires, non diplômées d'Etat.

(Arrêtés directoriaux des 6 et 12 octobre 1955.)

Est placée dans la position de disponibilité pour raison de santé du 1^{er} mai 1955 et réintégrée du 16 septembre 1955 dans ses grade et classe : M^{me} Le Moal Hélène, assistante sociale de 3^e classe. (Arrêté directorial du 17 novembre 1955.)

Sont reclassés au titre du dahir du 4 décembre 1954 :

Capitaine de santé de classe exceptionnelle du 26 juillet 1949 : M. Barbotin Marcel, capitaine de santé de classe exceptionnelle ;

Adjoint spécialiste de santé hors classe, 1^{er} échelon du 18 décembre 1949 (majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois 13 jours), et *adjoint spécialiste de santé hors classe, 2^e échelon* du 1^{er} décembre 1952 et du 18 janvier 1951 pour l'ancienneté : M. Benichou Messaoud, adjoint spécialiste de santé hors classe, 2^e échelon ;

Adjoint spécialiste de santé de 1^{re} classe du 3 décembre 1950 (majoration pour services de guerre : 1 an 6 mois 28 jours), et *adjoint spécialiste de santé hors classe, 1^{er} échelon* du 1^{er} septembre 1953 : M. Alvado Ramon, adjoint spécialiste de santé hors classe, 1^{er} échelon ;

Adjoint principal de santé de 2^e classe du 24 juin 1949 (majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois 7 jours), et *adjoint principal de santé de 1^{re} classe* du 1^{er} juillet 1953 : M. Debailly René, adjoint principal de santé de 1^{re} classe ;

Adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'Etat) du 4 décembre 1948 (majoration pour services de guerre : 2 ans 4 mois 4 jours), et *adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'Etat)* du 21 juillet 1952 et du 4 décembre 1951 pour l'ancienneté : M. Lambert Armand, adjoint de santé de 1^{re} classe, diplômé d'Etat ;

Adjoint de santé de 5^e classe (cadre des diplômés d'Etat) du 17 octobre 1952 et du 23 juillet 1941 pour l'ancienneté (bonifications pour services militaires légal et de guerre et services dans le corps auxiliaire des forces armées d'Extrême-Orient : 7 ans 10 mois 9 jours, et majoration pour services de guerre : 3 ans 4 mois 15 jours), et *adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'Etat)* du 17 octobre 1952 et du 23 juillet 1951 pour l'ancienneté : M. Grivet Jean, adjoint de santé de 1^{re} classe, diplômé d'Etat ;

Adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'Etat) du 18 septembre 1950 (majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois 13 jours), et promu *adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'Etat)* du 1^{er} mai 1953 : M. Boirin Henri, adjoint de santé de 1^{re} classe, diplômé d'Etat ;

Adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'Etat) du 18 mars 1951 (majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois 13 jours), et promu *adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'Etat)* du 1^{er} avril 1954 : M. Gladel Raoul, adjoint de santé de 1^{re} classe, diplômé d'Etat ;

Adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'Etat) du 8 février 1949 (majoration pour services de guerre : 2 ans 23 jours), et promu *adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'Etat)* du 1^{er} juillet 1953 : M. Latour François, adjoint de santé de 1^{re} classe, diplômé d'Etat ;

Adjoint de santé de 3^e classe (cadre des diplômés d'Etat) du 16 janvier 1951 (majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois 15 jours), et promu *adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'Etat)* du 1^{er} août 1954 : M. Ancaert Maurice, adjoint de santé de 2^e classe, diplômé d'Etat ;

Adjoint de santé de 5^e classe (cadre des diplômés d'Etat) du 13 février 1953 (majoration pour services de guerre : 1 an 4 mois 18 jours), *adjoint de santé de 3^e classe (cadre des diplômés d'Etat)* du 11 mars 1952, et reclassé *adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'Etat)* du 1^{er} octobre 1954 : M. Borreda Emmanuel, adjoint de santé de 3^e classe, diplômé d'Etat.

(Arrêtés directoriaux des 22 septembre, 4, 7, 11, 12, 19 octobre et 2 décembre 1955.)

Est titularisée et nommée *adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'Etat)* du 1^{er} septembre 1955 : M^{lle} Guégan Eliane, adjointe de santé temporaire, diplômée d'Etat ;

Est titularisée et nommée *adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'Etat)* du 25 novembre 1954 : M^{lle} Gabay Odette, adjointe de santé temporaire, diplômée d'Etat ;

Est titularisée et nommée *adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'Etat)* du 1^{er} janvier 1955 : M^{me} Tanguy Christiane, adjointe de santé temporaire ;

Est titularisée et nommée *adjointe de santé de 5^e classe (cadre des non diplômées d'Etat)* du 1^{er} août 1955 : M^{me} Vaudet Simone, adjointe de santé temporaire, non diplômée d'Etat ;

Est titularisée et nommée *adjointe de santé de 5^e classe (cadre des non diplômées d'Etat)* du 1^{er} octobre 1955 : M^{lle} Ehnis Marie-Madeleine, adjointe de santé temporaire, non diplômée d'Etat.

(Arrêtés directoriaux des 9 juin, 31 octobre, 3, 22 et 28 novembre 1955.)

Est reclassé *sous-économe de 4^e classe* du 1^{er} juillet 1952 et du 21 février 1951 pour l'ancienneté (bonification pour services de guerre : 1 an 4 mois 10 jours), et promu *sous-économe de 3^e classe* du 1^{er} décembre 1953 : M. Vergne Robert, sous-économe de 3^e classe.

Est reclassé *commis principal de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1952 et du 20 septembre 1949 pour l'ancienneté (bonification pour services de guerre : 4 mois 27 jours), et promu *commis principal de 1^{re} classe* du 1^{er} octobre 1952 : M. Soumechko Georges, commis principal de 1^{re} classe.

(Arrêtés directoriaux du 14 octobre 1955.)

Sont recrutées et nommées :

Adjointe de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômées d'Etat) du 23 août 1955 : M^{lle} Monjaux Cécile ;

Assistante sociale de 6^e classe du 15 septembre 1955 : M^{lle} Arbey Yvonne ;

Adjointe de santé de 5^e classe (cadre des non diplômées d'Etat) du 1^{er} septembre 1955 : M^{me} Alias Adrienne ;

Adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'Etat) du 25 septembre 1955 : M^{me} Jarno Thérèse ;

Adjointe de santé de 5^e classe (cadre des non diplômées d'Etat) du 22 novembre 1955 : M^{me} Serres Charlotte.

(Arrêtés directoriaux des 10, 27 septembre, 21 octobre, 26 et 30 novembre 1955.)

La décision du 6 octobre 1955 portant radiation des cadres du personnel de la santé publique et de la famille du 1^{er} août 1955 de M^{lle} Mansoux Gilberte, adjointe de santé de 5^e classe, diplômée d'Etat, est annulée. (Arrêté directorial du 8 novembre 1955.)

Sont placés dans la position de disponibilité pour convenances personnelles :

Du 21 février 1955 : M^{me} Velsch Lucette ;

Du 16 décembre 1955 : M. Elbaz Samuel,

adjoints de santé de 5^e classe, diplômés d'Etat.

(Arrêtés directoriaux des 20 octobre et 2 décembre 1955.)

Sont considérées comme démissionnaires et rayées des cadres du personnel de la santé publique et de la famille :

Du 16 mars 1955 : M^{me} Mireur Claudie, adjointe de santé de 2^e classe, diplômée d'Etat, en disponibilité du 15 mars 1950 ;

Du 12 mai 1955 : M^{me} Brunel Marie-Louise, adjointe de santé spécialiste de 3^e classe, en disponibilité du 11 mai 1950 ;

Du 1^{er} décembre 1955 : M^{me} Burton Geneviève, assistante sociale de 6^e classe, en disponibilité du 12 juillet 1954.

(Arrêtés directoriaux des 26 octobre et 16 novembre 1955.)

Est modifiée la décision du 21 novembre 1955 acceptant la démission de ses fonctions présentée par M^{lle} Garnier Monique, adjointe de santé de 5^e classe, diplômée d'Etat, à compter du 1^{er} mars 1955 :

Au lieu de : « La démission de ses fonctions présentée par M^{lle} Garnier Monique, adjointe de santé de 5^e classe, diplômée d'Etat, est acceptée à compter du 1^{er} mars 1955 » ;

Lire : « La démission de ses fonctions présentée par M^{lle} Garnier Monique, adjointe de santé de 5^e classe, diplômée d'Etat, est acceptée à compter du 1^{er} février 1955. »

(Arrêté directorial du 2 décembre 1955.)

Est nommé adjoint technique de 4^e classe du 1^{er} décembre 1955 : M. Messaoui Ahmed, maître infirmier hors classe. (Arrêté directorial du 20 décembre 1955.)

Sont titularisés et nommés infirmières et infirmiers de 3^e classe :

Du 1^{er} novembre 1955 : M^{me} El Rhanjaoui Fatima, M^{lle} Kessous Esther, MM. Chaoua ou Bassou, El Khabbaz Ahmed et Hmamouch Abdelkadër ;

Du 1^{er} décembre 1955 : M^{me} Bouzoubar Maria, épouse Bahloul, M^{lle} Lévy Florence, MM. Kendil Mohammed, El M'Najja Moha, Belkassmi Chouach, El Hosni Allal, El Ghrib Thami, Rouissi Ameur ben M'Barek, Rholem Sellam, Rholami Miloud, Saya Assou, Bananas Si Mohammed, Salemi Allal, Sbay Sidi Abderrazak, Sarjam Mohammed et Aouni Didi,

infirmières et infirmiers stagiaires.

(Arrêtés directoriaux des 3, 4, 5 et 7 novembre 1955.)

Sont recrutés en qualité d'infirmiers stagiaires :

Du 1^{er} avril 1955 : M. Aïdhen M'Hamed ;

Du 2 novembre 1955 : M. Tolaimate Abderrazak, ex-élèves infirmiers.

(Arrêtés directoriaux des 8 juin et 26 octobre 1955.)

Sont reclassés :

Infirmier de 3^e classe du 1^{er} janvier 1952 pour le traitement et du 13 novembre 1950 pour l'ancienneté, reclassé infirmier de 2^e classe du 13 mai 1953 pour le traitement (bonification pour services de guerre : 3 ans 1 mois 18 jours) et du 13 septembre 1955 pour l'ancienneté (rappel des services civils : 2 ans 7 mois 30 jours), et promu infirmier de 1^{re} classe du 1^{er} avril 1954 : M. Bazegra Abdallah ;

Infirmier de 3^e classe du 1^{er} avril 1951 pour le traitement et du 13 septembre 1950 pour l'ancienneté (rappel pour services de guerre : 2 ans 6 mois 18 jours), reclassé infirmier de 3^e classe du 1^{er} avril 1951 pour le traitement et du 13 juin 1948 pour l'ancienneté, infirmier de 2^e classe du 1^{er} janvier 1951 pour l'ancienneté et du 1^{er} avril 1951 pour le traitement, et promu infirmier de 1^{re} classe du 1^{er} juillet 1954 : M. Azzam Ahmed ;

Infirmier de 3^e classe du 1^{er} octobre 1951 pour le traitement et du 3 mars 1949 pour l'ancienneté, promu infirmier de 2^e classe du 1^{er} octobre 1951 pour le traitement et du 3 septembre 1951 pour l'ancienneté (rappel pour services de guerre : 4 ans 6 mois 28 jours), reclassé à nouveau infirmier de 2^e classe du 1^{er} octobre 1951 pour le traitement et du 3 août 1950 pour l'ancienneté (rappel pour services civils : 1 an 1 mois), et promu infirmier de 1^{re} classe du 1^{er} mars 1954 : M. Khechichine Bouziane ;

Infirmier de 3^e classe du 1^{er} janvier 1952 pour le traitement et du 1^{er} janvier 1950 pour l'ancienneté (rappel de services civils et militaires : 2 ans 1 mois 7 jours), et reclassé infirmier de 2^e classe du 1^{er} juillet 1953 : M. Bouchelga Boujemaa, infirmier de 3^e classe.

(Arrêtés directoriaux des 5 et 6 juin 1955.)

Sont nommés infirmiers stagiaires :

Du 1^{er} juin 1955 : M. Mansouri Abdelkadër ;

Du 1^{er} juillet 1955 : M^{me} Naumany Simy, née Malka ;

Du 1^{er} octobre 1955 : M. Rassim Mohammed,

infirmiers temporaires.

(Arrêtés directoriaux des 15 juin, 14 octobre et 1^{er} décembre 1955.)

Sont reclassés, au titre du dahir du 4 décembre 1954 :

Administrateur-économiste principal de 1^{re} classe du 1^{er} septembre 1951 pour le traitement et du 4 avril 1951 pour l'ancienneté (bonification pour services de guerre : 4 mois 27 jours), promu à la hors classe de son grade du 1^{er} mai 1953, administrateur-économiste principal de 3^e classe (nouvelle hiérarchie) du 1^{er} janvier 1954 et promu à la 2^e classe du 1^{er} juin 1955 : M. Campredon Robert, administrateur-économiste principal de 2^e classe ;

Commis chef de groupe de 5^e classe du 1^{er} juillet 1952 pour le traitement et du 10 novembre 1951 pour l'ancienneté (bonification pour services de guerre : 7 mois 21 jours) et promu à la 4^e classe de son grade du 1^{er} décembre 1953 : M. Llobregat Lucien, commis chef de groupe de 4^e classe ;

Commis stagiaire du 26 décembre 1952, dispensé de stage et nommé commis de 3^e classe du 26 décembre 1952, reclassé à la 1^{re} classe de son grade du 26 décembre 1952 pour le traitement et du 24 juillet 1950 pour l'ancienneté (bonification pour services militaires : 5 ans 11 mois 22 jours, et de guerre : 1 an 5 mois 10 jours), et promu à la 3^e classe du 1^{er} juillet 1953 : M. Decobecq Marcel, commis principal de 3^e classe ;

Adjoint de santé de 4^e classe (cadre des diplômés d'Etat) du 8 juillet 1948 (majoration pour services de guerre : 1 an 4 mois 17 jours), reclassé à la 3^e classe de son grade du 21 juillet 1952 pour le traitement et du 8 juin 1951 pour l'ancienneté, et promu à la 2^e classe du 1^{er} juin 1954 : M. Alcade Antoine, adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'Etat).

(Arrêtés directoriaux des 23 septembre, 12 octobre et 25 novembre 1955.)

Est nommée adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'Etat) du 1^{er} juin 1955 : M^{me} Rams Marguerite, adjointe de santé temporaire diplômée d'Etat. (Arrêté directorial du 17 novembre 1955.)

Sont recrutées adjointes de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État) :

Du 27 septembre 1955 : M^{lle} Rosenstiel Yvette ;

Du 4 novembre 1955 : M^{lle} Mansey Suzanne.

(Arrêtés directoriaux des 3 et 10 novembre 1955.)

Est placée dans la position de disponibilité pour convenances personnelles du 15 décembre 1955 : M^{lle} Dietz Lucienne, adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État). (Arrêté directorial du 23 décembre 1955.)

M^{lle} Marchiset Rolande, sage-femme de 5^e classe, dont la démission est acceptée, est rayée des cadres de la direction de la santé publique et de la famille du 16 décembre 1955. (Arrêté directorial du 21 novembre 1955.)

Rectificatifs au Bulletin officiel n° 2251, du 16 décembre 1955, pages 1863 et 1865.

Au lieu de :

« Adjointes et adjoint principaux de santé de 3^e classe (cadre des diplômés d'État) : M^{mes} Mouter Gilberte, Debée Suzanne, M^{lles} Gambert Ilse, Juan Emma, Gentet Andrée et M. Guillard Xavier, adjointes et adjoint de santé de 4^e classe » ;

Lire :

« Adjointes et adjoint principaux de santé de 3^e classe (cadre des diplômés d'État) : M^{mes} Mouter Gilberte, Debée Suzanne, M^{lles} Gambert Ilse, Juan Emma, Gentet Andrée et M. Guillard Xavier, adjointes et adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'État). »

Au lieu de :

« Adjointes et adjoint de santé de 4^e classe (cadre des diplômés d'État) : M^{lle} Pion Suzanne » ;

Lire :

« Adjointes et adjoint de santé de 4^e classe (cadre des diplômés d'État) : M^{lle} Pion Françoise. »

Au lieu de :

« Est reclassé médecin principal de 2^e classe : M. Gentil Charleroi » ;

Lire :

« Est reclassé médecin principal de 2^e classe : M. Gentile Charleroi. »

Admission à la retraite.

M. Chauzy Jules, agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du personnel de la direction des travaux publics du 1^{er} janvier 1956. (Arrêté directorial du 28 novembre 1955.)

M. Houara Miloudi, sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayé des cadres de la direction des travaux publics du 1^{er} mars 1956. (Arrêté directorial du 29 novembre 1955.)

M. Van Haver Camille, commis chef de groupe hors classe, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de la direction de l'intérieur du 1^{er} février 1956. (Arrêté directorial du 30 novembre 1955.)

Sont admis à faire valoir leurs droits à l'allocation spéciale et rayé des cadres de la direction de l'intérieur du 1^{er} janvier 1956 :

Municipalité de Settat :

M. Mohsine Mohammed, sous-agent public de 2^e catégorie (6^e échelon) (arrêté du chef de la région de Casablanca du 30 novembre 1955).

Municipalité de Casablanca :

MM. Hafid Mohamed et Semlawi Salah, sous-agents publics de 1^{re} catégorie (9^e échelon) ;

Chalah Miloud et Yssarsa Mohammed, sous-agents publics de 1^{re} catégorie (8^e échelon) ;

Houti Abdallah, sous-agent public de 1^{re} catégorie (7^e échelon) ;

Nouri Abderrahman, sous-agent public de 1^{re} catégorie (6^e échelon) ;

Amazzal Lyazid, Ben-Zaïna Abdelouahad, Kadia Mahjoub, Kharraz Abdallah, Lhafra Ali, Rabihi Lahcen, Sabik Abdallah, Sakhi Mohamed, Sbata Mohamed, Tamir Seghir et Zaïtouna Lahoucine, sous-agents publics de 2^e catégorie (9^e échelon) ;

Fougual Abdallah et Lakroune Mahjoub, sous-agents publics de 2^e catégorie (8^e échelon) ;

Jbirou Hachemi, Karba Ali, Khouri Mohammed, Loudan Mohamed, Moussaoui Abdallah et Mouzakki Larbi, sous-agents publics de 2^e catégorie (7^e échelon) ;

Bouhadma Lahoussine, Hemal Abdesslam, Soubbar Ahmed et Stikfa Belaïd, sous-agents publics de 2^e catégorie (6^e échelon) ;

Bachre Bouazza, Ghzani Cherkaoui, Taleb Mohamed ben Ahmed et Zyoute Lahcen, sous-agents publics de 2^e catégorie (5^e échelon) ;

Bousseta Belaïd, sous-agent public de 3^e catégorie (9^e échelon) ;

Boujrada Miloudi et Nadif Ahmed, sous-agents publics de 3^e catégorie (8^e échelon) ;

Aberchach Ahmed, Ghouzlane Mohamed et Hassia Najem, sous-agents publics de 3^e catégorie (7^e échelon) ;

Bouzaïd Abdennebi, Chniouli Mohamed et Nibou Abdenabi, sous-agents publics de 3^e catégorie (6^e échelon) ;

Atr Mohamed, Khachane el Houssine et Moroua Mohamed.

(Arrêtés du chef de la région de Casablanca du 20 décembre 1955.)

Est admis à faire valoir ses droits à la retraite, au titre de la limite d'âge, et rayé des cadres de la direction de la santé publique et de la famille du 1^{er} mars 1956 : M. Durbec Étienne, adjoint spécialiste de santé hors classe (2^e échelon). (Arrêté directorial du 26 octobre 1955.)

M. Léget Marcel, inspecteur central de 1^{re} catégorie (indice 500) des impôts ruraux, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de la direction des finances du 1^{er} mars 1956. (Arrêté directorial du 9 décembre 1955.)

Elections.

Elections du 9 décembre 1955 des représentants du personnel administratif du secrétariat général du Protectorat dans le conseil de discipline et à la commission d'avancement de ce personnel pour les années 1956 et 1957.

CANDIDATS ÉLUS.

I. — Cadre supérieur.

Chefs de bureau :

Représentants titulaires : MM. Gaymard Roger ;
Laffont André ;

Représentants suppléants : MM. Casanova François ;
Guigues Maurice.

Sous-chefs de bureau :

Représentant titulaire : M. Jason Fernand ;
Représentant suppléant : M. Rida Sbaï.

Rédacteurs :

Représentant titulaire : M. Bargach Mohamed ;
Représentant suppléant : M. Belghiti Mohamed.

II. — Cadre des secrétaires d'administration.

Représentants titulaires : MM. Sélariès Alexis ;
Kettani Ahmed ;
Représentants suppléants : M. Yovanovitch Michel ;
M^{lle} Chiarasini Marie-Louise.

III. — Cadre des commis chefs de groupe, commis principaux et commis.

Représentants titulaires : MM. Ruiz Joseph ;
Duvignères René ;
Représentants suppléants : MM. Ogent Maurice ;
Camp René.

IV. — Cadre des inspecteurs du matériel
(tirage au sort).

Représentant titulaire : M. Béranger Pierre ;
Représentant suppléant : M. Lefort Joseph.

V. — Cadre des chiffreurs
(tirage au sort).

Représentant titulaire : M. Verdo Manuel ;
Représentant suppléant : M. Marty Paul.

VI. — Cadre des secrétaires sténodactylographes
et des sténodactylographes.

Représentantes titulaires : M^{mes} Giraud Lucie ;
Audoly Renée ;
Représentantes suppléantes : M^{lles} Bousquet Monique ;
Cohen Yvette.

VII. — Cadre des dactylographes et dames employées.

Représentantes titulaires : M^{me} Suzanne Lucie ;
M^{lle} Krieger Georgette ;
Représentantes suppléantes : M^{lle} Sauvaire Micheline ;
M^{me} Guévara Paulette.

VIII. — Cadre des agents publics
(tirage au sort).

Représentant titulaire : M. Rispal Jean ;
Représentant suppléant : M. Benfredj Jules.

Elections du 21 décembre 1955 pour la désignation des représentants du personnel relevant de la direction des affaires chérifiennes à la commission d'avancement et au conseil de discipline de ce personnel pendant les années 1956 et 1957.

CANDIDATS ÉLUS.

Corps des commissaires du Gouvernement chérifien.

a) Commissaires du Gouvernement chérifien :

Représentant titulaire : M. Quéré Pierre ;
Représentant suppléant : M. Lapanne-Joinville Jean.

b) Commissaires adjoints du Gouvernement chérifien :

Représentant titulaire : M. Ortéga Paul ;
Représentant suppléant : M. Coudert Pierre.

Corps des secrétaires-greffiers des juridictions marocaines.

Secrétaires-greffiers en chef :

Représentant titulaire : M. Lucas Paul ;
Représentant suppléant : M. Bournine Georges.

Corps des commis-greffiers des juridictions marocaines.

Représentants titulaires : MM. Jaulent Alexis ;
Derbougy Mohamed ;
Représentants suppléants : MM. Quilichini Paul ;
Dodet Georges.

Candidats désignés par tirage au sort.

Corps des secrétaires-greffiers des juridictions marocaines.

a) Secrétaires-greffiers :

Représentant titulaire : M. Tasso Pierre ;
Représentant suppléant : M. Lafond Jean.

b) Secrétaires-greffiers adjoints :

Représentant titulaire : M. Zemerli Pierre ;
Représentant suppléant : M. Berdaï Mohamed Abbès.

Corps des agents publics de la direction des affaires chérifiennes.

Représentant titulaire : M. Launois Rolland ;
Représentant suppléant : M. Segura Savaldor.

Corps des topographes.

Représentant titulaire : M. Podgaietsky Michel.

Elections des représentants du personnel de la direction des services de sécurité publique appelés à siéger dans les organismes disciplinaires et les commissions d'avancement pour les années 1956 et 1957.

CANDIDATS ÉLUS.

A. — CADRE GÉNÉRAL.

1° Corps des commissaires divisionnaires, commissaires principaux et commissaires de police.

a) Pour les commissaires divisionnaires :

Représentant titulaire : M. Féraud Pierre ;
Représentant suppléant : M. Colomer André.

b) Pour les commissaires principaux :

Représentants titulaires : MM. Baldacci Dominique ;
Merlin Jacques ;
Représentants suppléants : MM. Dicquemare Yves ;
Mahinc Ernest.

c) Pour les commissaires :

Représentants titulaires : MM. Bertrand Georges ;
Delachaux Jean ;
Représentants suppléants : MM. Gouvernaire Jean ;
Spinosi Joseph.

2° Corps des commandants principaux, commandants des gardiens de la paix, officiers de paix principaux et officiers de paix.

a) Pour les commandants principaux :

Néant (un seul fonctionnaire étant titulaire du grade).

b) Pour les commandants :

Représentant titulaire : M. Dardinier Fernand ;
Représentant suppléant : M. Lavie Jacques.

c) Pour les officiers de paix principaux :

Néant (un seul fonctionnaire étant titulaire du grade).

d) Pour les officiers de paix :

Représentants titulaires : MM. Viillard Alphonse ;
Delprat Clément ;
Représentants suppléants : MM. Charpiot Raymond ;
Levrero Fernand.

3° Corps des officiers de police principaux et officiers de police.

a) Pour les officiers de police principaux :

Représentants titulaires : MM. Prudent Michel ;
Pallanca Georges ;

Représentants suppléants : MM. Delphino Roger ;
Tallet Nicolas.

b) Pour les officiers de police :

Représentants titulaires : MM. Mennetret Emile ;
Lejeune Robert ;

Représentants suppléants : MM. Lamensans Jacques ;
Tapon Michel.

4° Corps des officiers de police adjoints (un seul grade).

Représentants titulaires : MM. Chottin Roger ;
Nicolaï Charles-François ;

Représentants suppléants : MM. Testa René ;
Kadmiri Mohamed.

5° Corps des inspecteurs principaux et inspecteurs de police.

a) Pour les inspecteurs principaux :

Représentants titulaires : MM. Daumarie André ;
Pinelli Jérôme ;

Représentants suppléants : MM. Ransinangue Jean ;
Lepezel André.

b) Pour les inspecteurs :

Représentants titulaires : MM. Leca François ;
Panicot Gilbert ;

Représentants suppléants : MM. Audren Paul ;
Ortis André.

6° Corps des officiers de paix adjoints, brigadiers-chefs, brigadiers, sous-brigadiers et gardiens de la paix.

a) Pour les officiers de paix adjoints :

Néant (aucun fonctionnaire n'étant actuellement titulaire du grade).

b) Pour les brigadiers-chefs :

Représentants titulaires : MM. Larruy Paul ;
Cerf René ;

Représentants suppléants : MM. Violon Paul ;
Anatole Maurice.

c) Pour les brigadiers :

Représentants titulaires : MM. Chaplain André ;
Mariani Mario ;

Représentants suppléants : MM. Robert Marcel ;
Franceschi Laurent.

d) Pour les sous-brigadiers et gardiens de la paix :

Représentants titulaires : MM. Richard Georges ;
Blanc Louis ;

Représentants suppléants : MM. Vial Henri ;
Gavieiro Henri.

7° Corps des agents spéciaux expéditionnaires (un seul grade).

Représentant titulaire : M. Demanes Gilbert ;
Représentant suppléant : M. Olivi René.

8° Corps des secrétaires sténodactylographes, sténodactylographes, dactylographes et dames employées.

a) Pour les secrétaires sténodactylographes :

Néant (un seul fonctionnaire étant titulaire du grade).

b) Pour les sténodactylographes (tirage au sort) :

Représentante titulaire : M^{me} Vast Yvonne ;
Représentante suppléante : M^{me} Bourget Marie.

c) Pour les dactylographes :

Représentantes titulaires : M^{me} Richard Claude ;
M^{lle} Aisy Gabrielle ;

Représentantes suppléantes : M^{mes} Levallois Jeannette ;
Ancelin Jeannine.

d) Pour les dames employées (tirage au sort) :

Représentantes titulaires : M^{mes} Deletang Paulette ;
Truchot Mauricette ;

Représentantes suppléantes : M^{mes} Ambal Yvonne ;
Ikrelief Madeleine.

9° Corps des agents publics de 3^e catégorie, téléphonistes (un seul grade) (tirage au sort).

Représentante titulaire : M^{me} Caussignac Georgette ;
Représentante suppléante : M^{me} Thibault Françoise.

B. — CADRE ACCESSIBLE AUX SEULS MAROCAINS.

1° Corps des inspecteurs principaux et inspecteurs de police.

a) Pour les inspecteurs principaux :

Représentant titulaire : M. Mohamed ben El Mati ben Yahya
(m^{le} 154) ;

Représentant suppléant : M. Ayad Ahmed (m^{le} 8).

b) Pour les inspecteurs :

Représentants titulaires : MM. Harriz Bouazza (m^{le} 874) ;

M'Birick ben Hammadi ben
M'Barck (m^{le} 1024) ;

Représentants suppléants : MM. Jilali ben Hassan ben Hamed
(m^{le} 828) ;

Mhimèr M'Barck (m^{le} 1005).

2° Corps des officiers de paix adjoints, brigadiers-chefs, brigadiers, sous-brigadiers et gardiens de la paix.

a) Pour les officiers de paix adjoints :

Néant (aucun fonctionnaire n'étant actuellement titulaire du grade).

b) Pour les brigadiers-chefs :

Représentant titulaire : M. Htiti Karrous (m^{le} 631) ;

Représentant suppléant : M. Abdennebi ben Mohammed Laoufir
(m^{le} 193).

c) Pour les brigadiers :

Représentants titulaires : MM. Ibrahim Rezagui (m^{le} 618) ;
Fekak ben Mohamed ben Fadel
(m^{le} 366) ;

Représentants suppléants : MM. Abdallah ben Smaïl ben Brahim
(m^{le} 617) ;
Bouaroua Hajaj (m^{le} 197).

d) Pour les sous-brigadiers et gardiens de la paix :

Représentants titulaires : MM. Elbaroudi Mohamed (m^{le} 1239) ;
Habach Allal (m^{le} 1374) ;

Représentants suppléants : MM. Rachidi Mohamed (m^{le} 943) ;
Boudlal Mohamed (m^{le} 332).

Élections du 15 décembre 1955 pour la désignation des représentants du personnel de l'administration pénitentiaire dans les organismes disciplinaires et les commissions d'avancement de ce personnel appelés à siéger en 1956 et 1957.

CANDIDATS ÉLUS.

3° corps. — Instituteurs, commis pénitentiaires.

Représentant titulaire : M. Klein Maurice ;
Représentant suppléant : M. Girard René.

6° corps. — Surveillants, surveillantes, agents publics.

Représentants titulaires : MM. Lus Joseph ;

Caron Joseph ;

Représentants suppléants : MM. Lefebvre Bernard ;
Pausset Roland.

Élections des représentants du personnel de la direction des travaux publics dans les organismes disciplinaires et les commissions d'avancement pour les années 1956 et 1957.

A. — Résultats des élections du 19 décembre 1955.

1° Cadre des ingénieurs.

a) Ingénieurs principaux :

Représentant titulaire : M. Nicolas Joseph ;

Représentant suppléant : M. Le Baccon Louis.

b) Ingénieurs subdivisionnaires et adjoints :
 Représentants titulaires : MM. Canclaud Henri ;
 Gras Daniel ;
 Représentants suppléants : MM. Texier Georges ;
 Rodriguez Manuel.

2° Cadre des sous-ingénieurs.

Représentants titulaires : MM. Martin Marcel ;
 Cailteau Laurent ;
 Représentants suppléants : MM. Graffeuil Félix ;
 Geblé Jules.

3° Cadre des adjoints techniques.

Représentants titulaires : MM. Calotin Marcel ;
 Péron Achille ;
 Représentants suppléants : MM. Bonjean Paul ;
 Bassaler Robert.

4° Cadre des agents techniques.

Représentants titulaires : MM. Le Part Georges ;
 Cuisinier René ;
 Représentants suppléants : MM. Carlo Guy ;
 Haack Émile.

5° Cadre des conducteurs de chantier.

Représentants titulaires : MM. Rondil Placide ;
 Menargues Raphaël ;
 Représentants suppléants : MM. Alonso Paul ;
 Cascino Philippe.

6° Cadre des officiers de port.

Lieutenants de port :
 Représentant titulaire : M. Dupont Roger ;
 Représentant suppléant : M. Lagalle Ernest ;

Sous-lieutenants de port :
 Représentant titulaire : M. Leleyter Martial ;
 Représentant suppléant : M. Gueguenou Pierre.

7° Cadre des maîtres et maîtres adjoints de phare.
 Représentant titulaire : M. Pezet Jean ;
 Représentant suppléant : M. Sebbane Joseph.

8° Cadre des contrôleurs des transports
 et de la circulation routière.

Représentants titulaires : MM. Ponsich Gérard ;
 Martin Marcel ;
 Représentants suppléants : MM. Auzon André ;
 Talhi el Hadi.

9° Cadre des agents publics.

Représentants titulaires : MM. Teulière Guy ;
 Delgado Émile ;
 Représentants suppléants : MM. Caijo Joseph ;
 Savoya Albert.

10° Cadre des chefs de bureau de circonscription
 et d'arrondissement.

Chefs de bureau de circonscription :
 Représentant titulaire : M. Baylon Francis ;
 Représentant suppléant : M. Cathaud André.

Chefs de bureau d'arrondissement :
 Représentant titulaire : M. Molina Vincent ;
 Représentant suppléant : M. Castiglia Antoine.

11° Cadre des commis.

Représentants titulaires : MM. Crouan Yves ;
 Sambrana Jaime ;
 Représentants suppléants : MM. Valette Pierre ;
 Costalin Roger.

B. — Résultats du tirage au sort du 27 décembre 1955.

1° Cadre des secrétaires sténodactylographes.

Représentante titulaire : M^{me} Macquart Jeanne ;
 Représentante suppléante : M^{me} Schermesser Fernande.

2° Cadre des sténodactylographes, dactylographes
 et dames employées.

Représentantes titulaires : M^{mes} Grimard Colette ;
 Salel Jeanne ;
 Représentantes suppléantes : M^{mes} Beillard Henriette ;
 Kaeser Magali.

Résultats de concours et d'examens.

Examens probatoires (session 1955) organisés par la direction des
 travaux publics en application des dispositions du dahir du
 30 janvier 1955.

Candidats admis :

Pour l'emploi de chef de bureau d'arrondissement : M. Ville
 Paul ;

Pour l'emploi d'agent technique : M. Chiari François.

Concours du 28 novembre 1955
 pour le recrutement de quatre vétérinaires-inspecteurs stagiaires
 de l'élevage.

Candidat admis : M. Fabry Pierre.

Examen d'aptitude pour l'intégration dans le cadre des inspecteurs
 adjoints de la répression des fraudes, prévu par l'arrêté direc-
 torial du 26 août 1955.

Candidat admis : M. Montagne Géraud.

Examen de fin de stage des administrateurs-économistes stagiaires
 du 8 décembre 1955.

Candidats admis (ordre alphabétique) : MM. Bouayad Abdelacq,
 Charlot Yves, Costantini Jean, Lary Georges, Rouffiac Charles ;
 M^{me} Ruellan du Créhu Yvonne ; MM. Tourougui Driss et Vieillard
 Marcel.

Examen d'aptitude en vue de l'obtention du brevet d'opérateur
 sur machines à cartes perforées
 de la direction du commerce et de la marine marchande.

Candidat admis : néant.

Examen d'aptitude aux fonctions de perforeur-vérifieur
 sur machines à cartes perforées
 de la direction du commerce et de la marine marchande.

Candidate admise : M^{lle} Galindo Renée.

Rectificatifs aux résultats de concours et d'examens
 organisés par l'Office des P.T.T.

1° Au Bulletin officiel n° 2200, du 24 décembre 1954, page 1660 :
 Concours d'agent des lignes de l'Office des P.T.T. (20 sep-
 tembre 1954) :

Candidats admis :

Au lieu de : « Ahmed Taïeb » ;

Lire : « Ahmed Taïb » ;

2° Au Bulletin officiel n° 2219, du 6 mai 1955, page 703 :

Examen d'agent d'exploitation de l'Office des P.T.T. réservé aux agents comptant plus de six ans d'ancienneté (21 février 1955) :

Candidats admis (ordre alphabétique) :

Supprimer : « El Alaoui Mostapha » ;

3° Au Bulletin officiel n° 2231, du 29 juillet 1955, page 1168 :

Concours de contrôleur des installations électromécaniques de l'Office des P.T.T. (17, 18 mai et 5, 6 juillet 1955) :

1^{er} concours. — Candidats admis (ordre de mérite) :

Intercaler : « Métois Pierre » entre « MM. Carrache René et Martin Lucien » ;

4° Au Bulletin officiel n° 2251, du 16 décembre 1955, page 1866 :

Concours pour l'emploi de contrôleur masculin de l'Office des P.T.T. :

a) Premier concours :

2° Concours sur épreuves (21, 22 mars 1955) : candidats admis (ordre de mérite) :

Au lieu de : « Dauge Jean », lire : « Daucé Jean » ;

Examen pour l'emploi de conducteur d'automobiles de 1^{re} catégorie de l'Office des P.T.T. (21, 22 et 23 novembre 1955) :

Candidats admis (ordre alphabétique) :

Au lieu de : « Mirète Lucien, Nobre Victore, Vincent Constant » ;

Lire : « Mirété Lucien, Nobre Victor, Vingert Constant. »

Concours de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones

1° Pour l'emploi d'inspecteur-rédacteur de l'Office des P.T.T. (21, 22 et 23 novembre 1955)

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Gardères Roger et Raimondo Georges ;

2° Pour l'emploi de contrôleur féminin de l'Office des P.T.T.

1^{er} concours (2 et 3 novembre 1955)

Candidates admises (ordre de mérite) : M^{lles} Sabaty Solange, Pastor Simone, Pérez Simy, Cabanel Mireille et Borromet Odette ;

2° concours (2 et 3 novembre 1955)

Candidates admises (ordre de mérite) : M^{lles} Couvrat Paulette, Gagnaire Ginette, Hernandez Noëlle, Chazal Marcienne et Berton Monique ;

3° Pour l'emploi de secrétaire adjoint des émissions arabes de l'Office des P.T.T.

(12, 13 septembre et 6 décembre 1955)

Candidat admis : M. Harici Omar ;

4° Pour l'emploi d'agent de surveillance de l'Office des P.T.T. (28 novembre 1955)

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Castillo Richard et Maria Isidore ;

5° Pour l'emploi de facteur-chef de l'Office des P.T.T. (12 décembre 1955)

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Fauquet Albert, Lardin Gilbert, Elmjadli Abdallah et Visval Robert ;

6° Pour l'emploi de contrôleur régional du service automobile de l'Office des P.T.T.

(20 octobre et 15 décembre 1955)

Candidat admis : M. Abellan Lucien ;

7° Pour l'emploi de chef de secteur (ex-conducteur de travaux) de l'Office des P.T.T.

(14 et 15 novembre 1955)

Candidat admis : M. Dujardin Roger ;

8° Pour l'emploi de mécanicien-dépanneur de l'Office des P.T.T. (17 octobre et 19 décembre 1955)

Candidat admis : M. Asplet Albert ;

9° Pour l'emploi d'agent technique de 1^{re} classe (ex-soudeur) de l'Office des P.T.T. (24 novembre 1955)

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Elkaïm Isaac (1), Karem Ahmed (1), Amar Joseph (1), Guerrache Abdelkadèr et Amoros Diégo.

(1) Candidats bénéficiaires du dahir du 14 mars 1939.

Annexe à la liste des candidats admis.

CONCOURS	NOMBRE d'emplois réservés aux Marocains	NOMBRE d'emplois pourvus	NOMBRE d'emplois restant à pourvoir
Mécanicien-dépanneur	1	0	1
Agent technique de 1 ^{re} classe	6	3	3

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2249, du 2 décembre 1955, page 1812.

Concours du 21 octobre 1955 pour le recrutement de dames employées du secrétariat général du Protectorat.

Au lieu de : « M^{lle} Malagnaux Nadia » ;

Lire : « M^{lle} Malagnoux Nadia. »

AVIS ET COMMUNICATIONS

DIRECTION DES FINANCES.

Service des perceptions et recettes municipales.

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs.

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

LE 25 JANVIER 1956. — *Impôt sur les bénéfices professionnels* : Agadir, rôles n° 8 de 1953 et 6 de 1954 ; cercle d'Inezgane-Banlieue, rôle n° 4 de 1954 ; cercle de Tiznit, rôle n° 2 de 1954 ; cercle d'Inezgane, rôle n° 4 de 1953 ; centre d'Azrou, rôles n° 5 de 1953 et 3 de 1954 ; centre de Beni-Mellal, rôles n° 6 de 1953 et 5 de 1954 ; Casablanca-Bourgogne (9), rôle n° 2 de 1953 ; Aïn-ed-Diab, rôles n° 5 de 1953 et 4 de 1954 (12) ; Casablanca-Centre, rôles n° 9 de 1953 et 6 de 1954 (secteur 5 bis) ; Beauséjour, rôles n° 6 de 1953 et 4 de 1954 (secteur 12) ; Casablanca-Nord, rôles n° 7 et 8 de 1953 (secteurs 4 et 3), 5 et 6 de 1954 (secteurs 13 et 3) ; Casablanca-Ouest, rôles n° 7 de 1953 et 4 de 1954 (secteur 9) ; Oasis II, rôle n° 4 de 1953 (secteur 13) ; Casablanca-Sud, rôles n° 7 et 55 de 1953 (secteurs 7 et 4 bis) ; centre d'El-Kelâa, rôle n° 4 de 1954 ; centre de Boulhaut, rôle n° 3 de 1954 ; Fès-Médina, rôle n° 5 de 1954 (secteur 2) ; Fès-Ville nouvelle, rôles n° 9 de 1953 et 5 de 1954 (secteur 1) ; centre de Taourirt, rôles n° 5 de 1953 et 5 de 1954 ; centre de Kasba-Tadla, rôle n° 5 de 1954 ; cercle d'Ouarzazate, rôle n° 5 de 1954 ; centre d'Imi-n-Tanoute, rôle n° 4 de 1954 ;

Marrakech-Médina, rôles n° 6 et 9 de 1953, 5 de 1954 (secteur 1 bis) ; circonscription de Meknès-Banlieue, rôles n° 4 de 1953 et 1954 ; Meknès-Ville nouvelle, rôles n° 8 de 1953 (secteurs 1 et 2) et 5 et 6 de 1954 (secteurs 2 et 1) ; cercle de Rich, rôle n° 3 de 1953 ; Mogador, rôle n° 6 de 1954 ; Oujda-Nord, rôles n° 7 et 8 de 1953 (secteurs 2 et 1) et 6 de 1954 (secteurs 1 et 2) ; Oujda-Sud, rôles n° 5 et 8 de 1953 (secteurs 2 et 1), 5 et 6 de 1954 (secteurs 2 et 1) ; centres de Figuig et Bouârfâ, rôles n° 2 de 1953 et 3 de 1954 ; Rabat-Nord, rôles n° 8 et 9 de 1953 et 6 de 1954 (secteurs 2 et 4) ; circonscription de Marchand, rôle n° 4 de 1954 ; circonscription de Rabat-Banlieue, rôles n° 4 de 1953 et 1954 ; Rabat-Sud, rôles n° 8 de 1953 et 7 de 1954 (secteur 2) ; circonscription de Chemafa,

rôle n° 4 de 1953 ; centre de Chemaïa, rôle n° 3 de 1954 ; circonscription des Abda, rôles n° 5 de 1953 et 3 de 1954 ; Safi, rôles n° 7 de 1953 et 4 de 1954 ; Salé, rôle n° 6 de 1954 ; Sefrou, rôle n° 4 de 1954 ; centre d'Imouzzèr-du-Kandar, rôle n° 4 de 1954 ; Settât, rôles n° 6 de 1953 et 5 de 1954 ; Taza, rôle n° 6 de 1954 ; circonscription de Taza-Banlieue, rôles n° 3 de 1953 et 2 de 1954 ;

Prélèvement sur les traitements et salaires : Agadir, rôle n° 10 de 1952 ; Casablanca-Mâarif (8), rôle n° 2 de 1954 ; centre de Beauséjour (12), rôle n° 4 de 1953 ; centre de Bel-Air II (12), rôle n° 4 de 1953 ; Casablanca-Nord (1 bis), rôles n° 6 de 1953 et 3 de 1954 ; Casablanca-Roches-Noires (4), rôle n° 3 de 1954 ; Aïn-es-Sebaâ (12), rôle n° 6 de 1953 ; centre d'Ifrane, rôles n° 3 de 1953 et 2 de 1954 ; Petitjean, rôle n° 1 de 1954 ; Port-Lyautey-Ouest, rôle n° 5 de 1953 ; Rabat-Nord (2), rôles n° 7 de 1953 et 4 de 1954 ; Rabat-Nord, rôles n° 2 de 1953 et 1954 (4) ; Safi, rôle n° 3 de 1953 ; Souk-el-Arba-du-Rharb, rôle n° 1 de 1954.

LE 30 JANVIER 1956. — *Complément de la taxe de compensation familiale* : Casablanca-Sud (Oasis II), rôles n° 2 de 1953 et 2 de 1954 ; Safi, rôle n° 3 de 1954 ; Rabat-Sud, rôle n° 4 de 1954 ; Casablanca-Roches-Noires, rôles n° 4 de 1953 et 3 de 1954 ; Casablanca-Nord, rôles n° 4 de 1953 et 3 de 1954 ; Rabat-Nord, rôles n° 2 de 1953 et 3 de 1954 ; Rabat-Sud, rôles n° 7 de 1953 et 4 de 1954 ; circonscription de Marrakech-Banlieue, rôle n° 3 de 1954 ; Meknès-Ville nouvelle, rôle n° 4 de 1954 ; Meknès-Ville nouvelle, rôles n° 4 de 1953 et 6 de 1954 ; Taza, rôle n° 2 de 1954 ; centre et circonscription de Souk-el-Arba, rôle n° 1 de 1955 ; Casablanca-Mâarif, rôle n° 3 de 1955 ; Casablanca-Roches-Noires, rôle n° 2 de 1955 ; Casablanca-Nord, rôle n° 3 de 1955 ; Casablanca-Ouest, rôle n° 3 de 1955 ; Casablanca-Centre, rôles n° 5 de 1953 et 4 de 1954.

Taxe de compensation familiale : centre et cercle d'Inezgane, émission primitive de 1955 ; Azemmour, 3^e émission de 1954 ; cercle d'Azrou, 2^e émission de 1955 ; circonscription de Benahmed, 3^e émission de 1954 ; centre de Beni-Mellal, 4^e émission de 1954 ; centre et cercle de Berkane, 2^e émission de 1955 ; centre de Taforhalt, 2^e émission de 1955 ; Casablanca-Mâarif, 2^e émission de 1955 (secteurs 7 et 8) ; Casablanca-Bourgogne, émission primitive de 1953 (secteur 9) ; Aïn-ed-Diab, 4^e émission de 1954 (12) ; Casablanca-Centre, 5^e émission de 1954 (secteurs 5 et 6) ; Casablanca-Nord, 7^e émission de 1953 (secteur 2), 3^e émission de 1954 (secteurs 3 et 4), 4^e émission de 1954 (secteurs 1 bis, 2 et 2 bis), 2^e émission de 1955 (secteur 1) ; circonscription de Casablanca-Banlieue, 3^e émission de 1954 ; Casablanca-Ouest, 5^e émission de 1953, 3^e émission de 1954 et 2^e émission de 1955 (secteur 9) ; Casablanca-Roches-Noires, 2^e émission de 1954 (secteur 4), 3^e et 4^e émissions de 1954 (secteurs 3 et 3 bis) ; Casablanca-Sud, 3^e émission de 1954 (secteur 4 bis) ; Ifrane, 3^e émission de 1954 ; El-Kelâa-des-Srahna, 2^e émission de 1954 ; centre de Demnate, 2^e émission de 1955 ; centre et circonscription d'El-Kelâa, 2^e émission de 1955 ; Fedala, 3^e émission de 1954 ; circonscription de Fedala-Banlieue, 3^e émission de 1954 ; Kasba-Tadla, 4^e émission de 1954 ; circonscription d'Amizmiz, 3^e émission de 1954 ;

Marrakech-Médina, 3^e émission de 1954 et 2^e émission de 1955 (secteur 3) ; Mazagan, 3^e émission de 1954 et 2^e émission de 1955 ;

circonscription de Mazagan-Banlieue, 2^e émission de 1954 ; circonscription de Meknès-Banlieue, 3^e émission de 1954 ; Meknès-Ville nouvelle, 5^e émission de 1954 ; Oued-Zem, 4^e émission de 1954 ; centre et circonscription de Fkih-Bensalah, 2^e émission de 1955 ; Oujda-Nord, 4^e émission de 1953 (secteurs 1 et 2), 4^e émission de 1954 (secteurs 1 et 2) et 2^e émission de 1955 (secteur 1) ; Oujda-Sud, 4^e émission de 1954 (secteur 2), émission primitive de 1955 (secteur 3) et 2^e émission de 1955 (secteur 1) ; Rabat-Nord, 3^e émission de 1954 ; Rabat-Sud, 3^e et 4^e émissions de 1954 (secteurs 1 et 2), 2^e émission de 1955 (secteur 1) ; Safi, 3^e émission de 1954 ; Salé, 4^e émission de 1953 et 3^e émission de 1954 ; centre d'Imouzzèr-du-Kandar, 3^e émission de 1954 et 2^e émission de 1955 ; Sefrou, 2^e émission de 1955 ; Settât, 4^e émission de 1954 et 2^e émission de 1955 ; centre et annexe d'El-Borouj, émission primitive de 1955 ; centre et cercle de Souk-el-Arba, émission primitive de 1955 ; centre et cercle de Taroudannt, émission primitive de 1955 ; centre de Taza, 3^e émission de 1954 ; Agadir, 4^e émission de 1954 ; centre et cercle de Tiznit, émission primitive de 1955.

Patentes : circonscription d'Oulmès, 3^e émission de 1954 ; annexe de Tedders, 2^e émission de 1954 ; circonscription du cercle des Zemmour, 3^e émission de 1954 ; Petitjean, 4^e émission de 1954 ; circonscription de Marchand, 2^e émission de 1954 ; circonscription de contrôle civil de Rabat-Banlieue, 4^e émission de 1954 ; Rabat-Nord, 6^e émission de 1953 (4) ; Rabat-Sud, 3^e et 5^e émissions de 1954 (2 et 1) ; Sidi-Slimane, 3^e émission de 1954 ; circonscription de Salé-Banlieue, 3^e émission de 1954 ; cercle d'Ouarzazate, 3^e émission de 1955 ; circonscription du cercle de Dadès-Todrha, 2^e émission de 1955 ; circonscription d'Amizmiz, 3^e émission de 1955.

LE 25 JANVIER 1956. — *Patentes* : Casablanca-Centre, 5^e émission de 1954 (6/2) ; Port-Lyautey-Ouest, 7^e émission de 1954 ; Rabat-Nord, 5^e émission de 1954 (4), 6^e émission de 1954 (4), 3^e émission de 1955 (4) ; Rabat-Sud, 6^e émission de 1954 (1).

Taxe d'habitation : Casablanca-Centre, 5^e émission de 1954 (6/2) ; Port-Lyautey-Ouest, 7^e émission de 1954 ; Rabat-Nord, 5^e émission de 1954 (4), 6^e émission de 1954 (4), 3^e émission de 1955 (4) ; Rabat-Sud, 6^e émission de 1954.

LE 26 JANVIER 1956. — *Tertib et prestations des Marocains 1955 (émissions supplémentaires)* : circonscription de Tiznit, caïdats des Ahl Tiznit et des Oulad Jerrar ; circonscription de Bou-Izakarn, caïdat des Akhssas des Palmeraies.

Rôles spéciaux de 1955 : circonscription des Aït-Attab, caïdat des Beni Ayate ; circonscription de Casablanca-Banlieue, caïdat des Oulad Ziane ; circonscription de Tiflet, caïdat des Beni Ameur-Ouest ; circonscription de Tissa, caïdat des Oulad Riab ; circonscription de Marrakech-Banlieue, caïdat des Guich ; circonscription de Marchand, caïdats des Mezarâa I et II et des Guefiene I et II ; circonscription de Souk-el-Arba, caïdat des Sefiane-Ouest ; circonscription de Mechrâ-Bel-Ksiri, caïdat des Beni Malek-Ouest II ; circonscription de Taza-Banlieue, caïdat des Rhiata-Est.

Le sous-directeur,
chef du service des perceptions,
PEY.

Concours chérifiens organisés par la direction des travaux publics (session 1955).

Tableau numérique indiquant les emplois réservés aux candidats marocains
(cf. circulaire n° 51/F.P. du 7 juin 1955).

CONCOURS	NOMBRE d'emplois réservés	NOMBRE d'emplois pourvus	NOMBRE d'emplois à pourvoir	OUVERT au préstage
Ingénieur adjoint	1	3 ingénieurs marocains nommés sur titres.	—	
Concours professionnel d'agent technique	5	1	4	
Contrôleurs routiers :				
Concours direct (2 ^e session)	2	»	2	Oui.
Concours professionnel (2 ^e session)	1	»	1	Oui.